



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

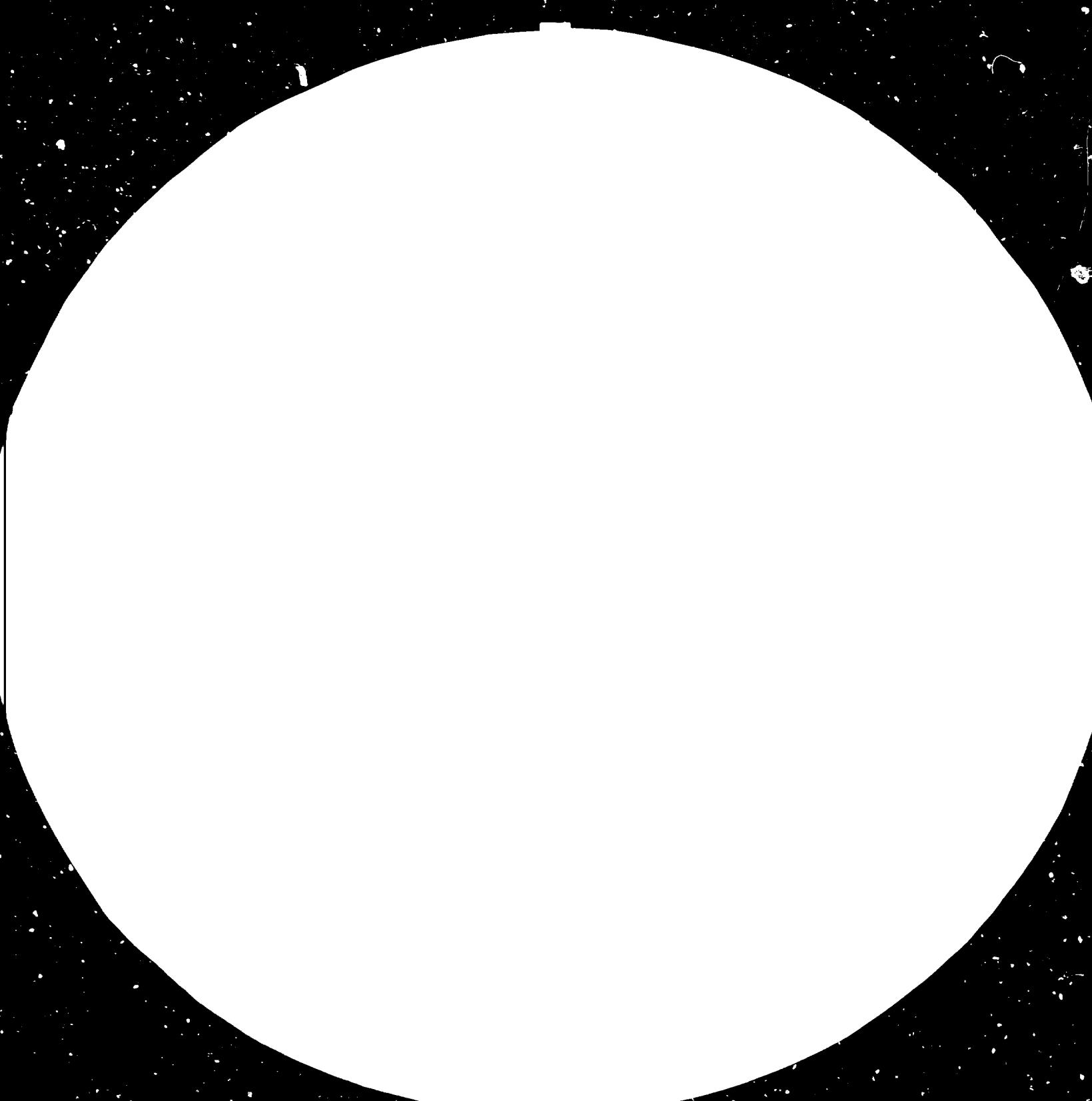
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



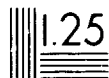


28 25

1. 22



20



RESOLUTION TEST CHART

1010 1020 1030 1040 1050 1060 1070 1080 1090 1100
1110 1120 1130 1140 1150 1160 1170 1180 1190 1200
1210 1220 1230 1240 1250 1260 1270 1280 1290 1300
1310 1320 1330 1340 1350 1360 1370 1380 1390 1400



13266-F



Distr.
LIMITEE

ID/WG.414/3/Rev.1
9 mars 1984

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS
Original: ENGLISH

Réunion du Groupe d'experts sur la
coopération industrielle intra-africaine
dans le cadre de la Décennie du
développement industriel de l'Afrique*

Bangui, République Centrafricaine, 18 - 22 février 1984

PROGRAMME INITIAL POUR LA PROMOTION

INDUSTRIELLE DE LA SOUS-REGION

DE L'AFRIQUE CENTRALE **

établi par

les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI

* Organisée conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI en coopération avec le gouvernement de la République Centrafricaine et l'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale (UDEAC).

** Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLES DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 2
I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE.....	3 - 13
II. INDUSTRIALISATION DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE.....	14 - 34
III. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS ET DOMAINES STRATEGIQUES PRINCIPAUX DANS LA SOUS-REGION.....	35 - 57
IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE.....	58 - 96
V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE.....	97 - 102

ANNEXE: Critères pour la sélection des projets industriels moteurs
multinationaux, sous-régionaux

INTRODUCTION

1. Le présent document qui a été établi pour la réunion ad hoc du Groupe d'experts de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI sur la coopération industrielle intra-africaine comprend cinq chapitres. Il est destiné à amorcer un processus continu de discussions entre les gouvernements de la sous-région de l'Afrique Centrale sur les projets et domaines prioritaires en vue de la coopération multinationale. Ce programme sous-régional est destiné aux pays suivants: Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-équatoriale, Rwanda, République Centrafricaine, Sao tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre. Le premier chapitre résume la situation économique en Afrique et définit les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Le deuxième chapitre décrit la situation industrielle dans la sous-région tout en indiquant la nécessité de réorienter les politiques et les stratégies d'industrialisation ainsi que les arrangements institutionnels importants pour la coopération économique dans la sous-région.

2. En partant d'une définition des industries motrices, le troisième chapitre identifie les sous-secteurs industriels stratégiques dans la sous-région et décrit les domaines et les services qui sous-tendent le développement industriel. Le quatrième chapitre présente un programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région et une série de projets moteurs dans les sous-secteurs prioritaires; il explique les projets d'appui complétant le processus d'intégration. Les profils de projet sont utilisés pour fournir des données relatives aux matières premières, à l'infrastructure, aux marchés, à la demande et aux besoins en investissements. Le cinquième chapitre propose un plan pour la mise en oeuvre du programme intégré. La réunion fera des recommandations concernant le programme intégré et le plan de son exécution.

I. SITUATION ECONOMIQUE DE LA REGION ET DECENNIE
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

La situation économique actuelle

3. Comme l'indique le Préambule du Plan d'action de Lagos, l'Afrique a été, au cours des vingt dernières années, incapable de parvenir à un taux de croissance notable ou à un indice satisfaisant de bien-être général. Quel que soit l'indicateur socio-économique utilisé, revenu par tête d'habitant, part des activités primaires dans la production globale, taux de scolarisation, accès à l'eau potable, mortalité ou santé, la plupart des pays africains peuvent être considérés comme en retard par rapport aux autres pays en développement. Le nombre des pays africains classés par les Nations Unies comme "les moins avancés" a récemment atteint 26 sur un total mondial de 36, alors que 20 sur 33 pays classés par la Banque mondiale comme pays en développement à "faible revenu" sont africains. La part de la production de produits manufacturés dans le PIB de la région est encore sensiblement plus faible que la moyenne comparable pour tous les autres pays en développement, alors que le rendement agricole a beaucoup baissé par rapport à la décennie précédente ou au rendement dans d'autres régions en développement. Etant donné le lien étroit entre l'agriculture et l'industrie, le faible rendement dans le secteur agricole a eu un effet néfaste sur celui des produits manufacturés.

4. Ces difficultés économiques sont aggravées par les déficits persistants de la balance des paiements de la plupart des pays de la région: la dette extérieure de celle-ci a été multipliée par cinq au cours de la dernière décennie alors que les réserves extérieures sont tombées à des niveaux inquiétants. L'expansion de la production manufacturière dans la sous-région est également entravée par la stagnation des marchés intérieurs, l'insuffisance d'approvisionnement en matières premières pour les industries clefs, l'absence de main-d'oeuvre industrielle qualifiée et expérimentée et la pénurie de matériels importés, de pièces détachées et de machines. La situation est encore aggravée par des difficultés majeures provenant des problèmes d'énergie que connaît la région malgré un potentiel énergétique important. L'insuffisance des moyens de transport et de communication dans la région associée à l'inefficacité du secteur des services ont été également reconnues comme étant les principaux obstacles au développement socio-économique de la région. ^{1/}

5. La nature généralement stagnante des économies nationales a inévitablement eu un effet néfaste sur l'investissement industriel et par conséquent sur l'expansion économique. Si l'économie africaine typique est encore au premier stade de développement signifie que certaines caractéristiques "structurelles" jouent et conditionnent l'environnement dans lequel fonctionne l'industrie. L'aspect positif est que ces économies démarrent sur une petite base industrielle ce qui offre un cadre potentiel pour l'industrialisation, à côté de la présence de ressources naturelles dans nombre de pays africains. L'aspect négatif est constitué, toutefois, par la faiblesse de la population et du revenu de la plupart des pays africains ce qui signifie que les marchés intérieurs existants pour les biens de consommation sont limités et trop petits pour permettre de parvenir à des économies d'échelle maximum dans de nombreux secteurs industriels.

6. Les effets des promesses non tenues de stratégies globales de développement étant plus durement sentis que dans d'autres continents du monde, l'Afrique se dirige vers la restructuration de la base économique du continent. Malgré la structure changeante de la propriété industrielle, l'objectif principal du développement économique dans la plupart des pays africains depuis l'indépendance a été de parvenir à une amélioration soutenue du niveau de vie d'une proportion croissante de la population. Pour y parvenir, la structure de la production doit passer de la production primaire aux activités secondaires, à savoir à l'industrialisation. A cette stratégie à long terme dans l'industrialisation peuvent s'ajouter les objectifs à plus court terme d'une croissance accélérée de la production et la création d'emplois afin de réduire le chômage ou le sous-emploi et de contribuer à l'élimination de la pauvreté des masses.

Le Plan d'action de Lagos et la Décennie du développement industriel
de l'Afrique

7. Au cours des dernières années, deux nouveaux concepts, l'autosuffisance et l'autonomie, ont été incorporés dans les stratégies de développement économique à long terme décrites ci-dessus. Introduits dans la Déclaration de Monrovia des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juillet 1979, ils ont été réaffirmés dans le Plan et l'Acte final

^{1/} Pour plus de détails, voir Commission économique pour l'Afrique, la CEA et le développement de l'Afrique 1983-2008 (Addis Abeba, avril 1983)

de Lagos en avril 1980 ^{2/} et sont depuis devenus les éléments clés de la Décennie du développement industriel en Afrique. Dans le Plan d'action de Lagos, un rôle important est accordé à l'industrie reflétant l'engagement de la région à changer la structure économique de l'Afrique et à satisfaire les besoins fondamentaux de ses peuples par l'exploitation des ressources naturelles locales et la création d'une base pour le développement d'autres secteurs économiques.

8. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont également définis dans le Plan d'action de Lagos pour l'intégration industrielle aux niveaux sous-régional et régional. Une part minimum d'au moins 1,4% dans la production industrielle mondiale doit être réalisée avant l'année 1990 tandis que les pays africains feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à l'autosuffisance dans le domaine de l'alimentation, des matériaux de construction, de l'habillement et des secteurs de l'énergie. Par ailleurs, au cours de la première moitié de la Décennie, les pays de la région s'efforceront individuellement et collectivement de jeter les bases pour le développement par étapes des industries de base suivantes indispensables à la réalisation de l'autosuffisance: alimentation et agro-industries, industries mécaniques, industries métallurgiques, industries électriques et électroniques, industries chimiques, industries forestières et industrie énergétique. En outre, dans le Plan d'action de Lagos, le secteur industriel a été choisi comme l'un des secteurs prioritaires pour l'intégration sous-régionale et régionale au cours de la décennie actuelle.

9. Tirée également de la Déclaration de Monrovia et incorporée dans le Plan d'action de Lagos, la proclamation de la Décennie du développement industriel en Afrique par l'Assemblée générale des Nations Unies est considérée comme un moyen d'accorder une plus grande attention de susciter un engagement politique plus grand et une assistance financière et technique aux niveaux national, régional et international pour l'industrialisation de l'Afrique. Elle a également suscité la préparation d'un programme pour la Décennie qui a été adopté par les Ministres africains de l'industrie à leur sixième conférence en novembre 1981 ^{3/}.

10. Le programme identifie les besoins clés tant aux niveaux national que sous-régional. L'essentiel du programme se trouve dans le fait que la stimulation de la croissance économique de l'Afrique vient tout d'abord de l'intérieur. Il demande non seulement l'exploitation, la transformation et l'utilisation efficaces des ressources naturelles locales aux niveaux national et multinational, mais est également fondé sur une stratégie de développement intégré liant l'industrie à l'agriculture, à l'énergie, à l'infrastructure, au commerce et à d'autres secteurs.

11. Le programme demande de rejeter systématiquement la planification désordonnée et isolée qui prévalait et de ne plus se soucier outre mesure des problèmes de devises extérieures à la région. La nouvelle approche est fondée sur une action décisive en vue du développement intégré des ressources humaines, des mécanismes institutionnels et des capacités technologiques requises pour développer et utiliser efficacement les ressources naturelles et les matières premières de la région en agrandissant les marchés locaux, en élargissant la gamme des complémentarités et en renforçant les liens entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie.

2/ Organisation de l'Unité Africaine, Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000 (Genève, 1981).

3/ CEA/OUA/ONUJI.
Un Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique, ID/287
(Nations Unies, New York, 1982).

12. Le programme met également l'accent sur l'importance des marchés nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la fourniture des facteurs de production comme les matières premières et les machines, les compétences techniques de gestion et de planification des projets. Il trace les grandes lignes des phases préparatoires (1982-1984) et d'exécution (1985-1990) aux niveaux national, sous-régional, régional et global. Chaque pays est instamment invité à adopter une stratégie nationale fondée sur une série d'industries stratégiques "motrices" adaptées à ses ressources et à ses matières premières (en particulier l'énergie) complétée par des projets stratégiques d'appui. Bien que la clef du succès de la Décennie dépende, en dernière analyse, des mesures prises au niveau national, la coopération intra-africaine est indispensable à la réalisation du développement autosuffisant et auto-entretenu. Dans le programme pour la Décennie, l'accent a été mis sur la nécessité de :

- a) Définir des politiques et des programmes sectoriels dans les branches industrielles stratégiques.
- b) Identifier les grands projets industriels présentant un intérêt pour les pays de la région ou de la sous-région.
- c) Renforcer ou créer des institutions dans la sous-région ou dans la région en vue de promouvoir l'intégration industrielle.

13. Les pays africains devront ainsi renforcer ou mettre en place des arrangements institutionnels régionaux pour la préparation, la promotion, l'exécution et le suivi des projets industriels multinationaux. Ils devront également assurer la complémentarité des matières premières et des facteurs de production nécessaires au développement industriel et prendre des mesures pour faciliter le commerce intra-africain des matières premières et des produits finis industriels tout en introduisant des mécanismes convenables pour promouvoir et financer les projets industriels multinationaux. Soigneusement planifiée, cette stratégie de développement collectif autosuffisant et auto-entretenu doit mener à un système de production mutuellement renforcé dans la région en s'en tenant aux objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

II. L'INDUSTRIALISATION DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

La population, les ressources naturelles et la croissance économique

14. Les onze pays de la sous-région avaient en 1980 une population totale de 52,7 millions d'habitants (soit 14,8 pour cent de la population totale des Etats Membres de l'OUA) et, d'après les prévisions, elle sera de 84,5 millions d'habitants d'ici à 1990 et de 112,7 millions d'ici à la fin du siècle.

15. Les pays de la sous-région sont riches en ressources; de ce fait, ils disposent pour leur industrialisation d'un énorme potentiel qu'il convient d'exploiter et de développer de manière efficace. Parmi les ressources agro-industrielles, on peut citer le bois d'oeuvre, le café, le thé, l'agave, le coton, la viande, les peaux, le poisson et le sucre. Les

ressources minières sont essentiellement l'aluminium (Cameroun, Angola, Zaïre), le fer (Zaïre, Angola, Congo, Cameroun et République Centrafricaine), le manganèse (Gabon, Zaïre, Angola), le nickel (Burundi, Zaïre), le chrome (Zaïre), le cobalt (Zaïre), le cuivre (Zaïre et Congo), le plomb et le zinc (Congo et Zaïre), l'étain (Rwanda et Zaïre), les phosphates (Angola, Congo, Zaïre et République Centrafricaine), l'uranium (Gabon, Zaïre et République Centrafricaine) et le pétrole (Angola, Cameroun, Tchad, Congo, Gabon et Zaïre). Parmi les ressources énergétiques, on peut citer le gaz naturel, le gaz de méthane, le charbon, le chiste bitumineux jurassique, l'oléonaphte, les sables asphaltiques et l'hydro-électricité.

16. Pendant la période 1975-1980, le produit national brut (PNB) de la sous-région est passé de 6,170,000 dollars à 6,475,000 dollars; cette augmentation ne représente que un pour cent du taux de croissance de la sous-région, contre 5,6 pour cent du taux de croissance de la région toute entière. Le revenu moyen par tête d'habitant a diminué de 131 à 122 dollars, ce qui fait une baisse annuelle de -1,4 pour cent. Pendant la même période, la part de l'agriculture dans le PNB a diminué de 33 à 31 pour cent, alors que celle du secteur manufacturier est restée inchangée, c'est-à-dire de 25 pour cent; la part du secteur tertiaire est passée de 42 à 44 pour cent.

17. La plupart des économies de ces pays sont axées essentiellement sur l'agriculture, ce qui implique la production de matières premières et de produits de base, dont la plupart sont exportés sans transformation. De même, certains de ces pays dépendent encore beaucoup de l'exportation de produits miniers non traités ou ayant subi une transformation primaire; le but principal de ces exportations est d'acquérir des devises. Ces pays sont tributaires de sources extérieures pour se procurer la plupart des facteurs de production tels que les biens d'équipement, les produits intermédiaires, la technologie, les moyens financiers et les services. Ils dépendent également des importations considérables de produits alimentaires. Il résulte de ces facteurs et d'autres données que l'économie des pays de la sous-région est extrêmement vulnérable. Cela tient essentiellement à sa dépendance de l'exportation d'un petit nombre de produits de base dont les prix fluctuants et relativement peu élevés sont fixés par des instances étrangères, ainsi qu'à l'importation de facteurs de production industrielle de plus en plus coûteux.

La structure industrielle

18. La structure industrielle des pays de la sous-région de l'Afrique centrale est insuffisante par rapport à leurs énormes ressources. L'industrie manufacturière produit essentiellement des biens de consommation non durables qui ne nécessitent qu'une simple transformation : bien qu'il existe dans certains pays des unités de production de grande taille et à vocation ou dimension multinationale, le secteur manufacturier comprend le plus souvent des industries dont la taille et le faible taux d'utilisation de leur capacité ne permettent pas la réalisation des économies d'échelle. La production de biens de consommation, qui est essentiellement liée à l'agriculture, est limitée à la transformation de produits primaires (de l'industrie légère) tels que les textiles, la chaussure, la maroquinerie, l'alimentation et les boissons. A titre d'exemple, les industries légères assuraient en 1976, 86 pour cent de la production manufacturière de la République centrafricaine et, en 1977, 89 pour cent de celle du Rwanda. En outre, la production de produits alimentaires, de boissons et de tabac représente à elle seule une part importante de la production manufacturière des pays de l'Afrique centrale: pas moins de 50 pour cent en République centrafricaine en 1980.

19. Le développement de l'industrie lourde dans la sous-région de l'Afrique centrale a été un échec en raison des contraintes que font peser sur elle non seulement un certain nombre de facteurs, y compris la taille des marchés de chacun de ces pays et le manque d'expertise dans le domaine de la technique et de la gestion. L'histoire de plusieurs projets métallurgiques au Zaïre illustre les difficultés rencontrées par les pays de la sous-région : une usine d'acier à Maluku, conçue pour utiliser l'énergie produite par la digue de Inga, ne fonctionne actuellement qu'à 3 pour cent de sa capacité; par ailleurs, un projet de raffinerie du cuivre et du cobalt a été abandonné.

20. La participation des pouvoirs publics au secteur manufacturier s'est accrue dans la plupart des pays, indépendamment de leur orientation politique. Cette tendance s'explique par la nécessité de soutenir les entreprises privées déficitaires. Dans certains pays, le secteur public est le principal participant à l'industrie manufacturière et assure plus de la moitié de la production de ce secteur. Cependant, de nombreuses entreprises publiques ont enregistré des pertes considérables sous l'effet de facteurs tels que la pléthore du personnel, des prix trop peu élevés pour leurs produits et une gestion inefficace. Trop souvent, ils n'ont pas été considérés comme des entreprises commerciales devant couvrir leurs frais et rentabiliser l'investissement, mais comme des organisations sociales conçues pour offrir des emplois et des services. Dans d'autres pays, des industries qui étaient auparavant "nationalisées" ont même été restituées à leurs anciens propriétaires (étrangers).

21. Le secteur manufacturier de la sous-région est concentré dans les grandes villes ou autour de celles-ci. Il n'a généralement que peu d'impact ou pas d'impact du tout sur le développement rural. En fait, le secteur manufacturier vise pour l'essentiel à satisfaire les besoins d'une partie comparativement modeste de la population urbaine, alors même que la grande majorité de la population, soit 80 pour cent, vivent dans les zones rurales.

22. Le secteur manufacturier de la sous-région est pour l'essentiel à base de produits importés et n'est que très faiblement lié à l'agriculture et aux autres secteurs économiques. Le secteur manufacturier ne représente qu'une faible partie de l'économie de la sous-région, aussi bien en termes absolus que du point de vue de sa contribution au produit national brut. En 1970, la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier ne représentait en moyenne, en prix constants de la même année, que 7 pour cent du PNB de la sous-région contre 9,5 pour cent du PNB de toute l'Afrique. En 1980, elle représentait 8 pour cent du PNB de la sous-région contre 9,8 pour cent du PNB de l'ensemble de la région. Ces moyennes cachent les disparités entre les résultats obtenus par les différents pays de la sous-région, comme on peut le voir au tableau ci-après.

Evolution de la part du secteur manufacturier dans le PNB de la sous-région de l'Afrique centrale pendant la période de 1970 à 1980

	(Pourcentage)	
	DE	A
<u>Hausse</u>		
République centrafricaine	13,1	14,0
Guinée équatoriale	3,8	4,2

Burundi	6,8	7,8
Gabon	4,2	10,2
Rwanda	3,5	12,2
Sao Tomé-et-Principe	4,8	5,2
<u>Baisse</u>	DE	A
Angola	5,2	4,9
Cameroun	10,0	9,1
Tchad	5,5	5,2
Congo	6,6	5,2
Zaire	7,6	6,5

Source: Commission économique pour l'Afrique, Division de la statistique.

23. L'industrialisation de la sous-région est entravée par un certain nombre de contraintes, y compris l'approvisionnement inadéquat en matières premières résultant à la fois des mauvais résultats de l'agriculture et de l'échec du développement des ressources minières, qui continuent d'être exportées sans être transformées. Outre ces facteurs, les contraintes qui pèsent sur l'industrie de la sous-région sont notamment les suivantes :

- a) L'approvisionnement insuffisant en matières premières indispensables pour les industries nationales dont les activités sont limitées aux marchés nationaux;
- b) L'insuffisance des devises, qui restreint la possibilité de se procurer des facteurs de production à l'extérieur tels que pièces de rechange, matières premières, produits intermédiaires, connaissances et savoir faire techniques et services;
- c) L'absence d'une main d'oeuvre capable non seulement de mener à terme des cycles complets de projets, y compris la planification, la mise en oeuvre et le fonctionnement, mais aussi de négocier l'acquisition de techniques et l'obtention de capitaux;
- d) L'insuffisance des ressources financières nationales et des investissements étrangers dans l'industrie;
- e) Le manque ou l'insuffisance des infrastructures notamment des moyens de transport et de communications ainsi que l'énergie;
- f) L'inefficacité des mesures opérationnelles visant à mettre les ressources en commun et à créer des industries de base aux niveaux multinational et sous-régional;
- g) Accès difficile à la technologie et développement inadéquat de celle-ci, d'où l'incapacité de se mesurer avec la concurrence sur les marchés internationaux des produits semi-finis et finis.
- h) La faible priorité accordée par les gouvernements à l'industrie lors de l'attribution des capitaux et de l'élaboration des politiques, des programmes et des projets de développement.

24. Il résulte de ce qui précède que les pays de la sous-région sont fortement tributaires de sources extérieures pour se procurer les moyens nécessaires à leur industrialisation, dont le modèle continu d'être ouvert vers l'extérieur.

L'industrialisation, les stratégies et les politiques de la sous-région

25. Au fil des années, les politiques d'industrialisation de la sous-région ont été principalement orientées vers la promotion de produits de substitution aux importations et la fabrication de biens de consommation. Bien que la substitution des importations ne soit pas foncièrement mauvaise, il faudrait éviter qu'elle repose sur l'importation des matières premières et des composants et se réduise souvent à une simple opération d'assemblages ne contribuant pas à la valorisation des ressources locales ni au développement des potentialités technologiques. Ainsi dans la plupart des pays la création des industries de substitution n'a pas permis de soutenir le développement agricole ni d'établir des liens efficaces entre les différents secteurs de l'économie. Au contraire, elle a contribué à aggraver la fragilité des économies nationales, déjà extrêmement vulnérables aux fluctuations des prix de matières premières et des produits finis importés.

26. Ces politiques ont eu pour effet de perpétuer l'état de dépendance de la sous-région par rapport aux sources extérieures tandis que la création d'industries de substitution aux importations à forte densité de capitaux (avec un coût unitaire de l'investissement élevé et sans rapport avec le patrimoine naturel de la sous-région) a entraîné une distorsion de la structure des coûts. Dans de nombreux cas, les coûts de la production nationale sont plus élevés en devises que le coût de l'importation des produits finis. En outre, la situation économique de la sous-région s'est détériorée à la suite de la sortie de capitaux de la sous-région vers les pays développés pour l'importation de produits de base et de techniques, pour le rapatriement des dividendes et pour la rémunération des consultants.

La coopération industrielle au niveau sous-régional

27. La situation économique actuelle exige que soient opérés des changements structurels fondamentaux et que l'on cesse de planifier, comme on a l'habitude de le faire, de manière fragmentaire et en se préoccupant avant tout d'arrêter des stratégies de substitution à l'importation. La coopération industrielle au niveau sous-régional aiderait à surmonter ces contraintes économiques qui pèsent sur l'industrialisation du fait que les marchés sont restreints et les ressources financières insuffisantes et que les pays, pris individuellement, ne peuvent pas disposer de tous les moyens techniques et de toute la main d'oeuvre dont ils ont besoin pour créer certaines industries. Etant donné que la plupart des pays de la sous-région ne disposent ni de toutes les matières premières nécessaires à la création de certaines industries ni des marchés pour absorber la production prévue, la coopération industrielle permettrait à ces pays de déployer leurs ressources de manière à en tirer le plus grand avantage possible.

28. La coopération industrielle garantirait également aux producteurs de matières premières de la sous-région l'accès au marché sous-régional plus vaste, assurant ainsi une utilisation optimale des ressources naturelles, qu'elles fussent agricoles, minières ou autres, ainsi que l'apport de capacités industrielles dans chaque pays. Elle conduirait également à l'intégration économique des pays de la sous-région et permettrait de progresser dans la création d'une base de développement autosuffisante et auto-entretenu, qui sont des éléments clés du programme de la Décennie.

29. Les mesures devant être prises par chaque pays, depuis l'identification de projets moteurs aux niveaux national et sous-régional à l'évaluation détaillée des besoins financiers, sont exposées en détail dans le programme de la Décennie. ^{4/}

Les accords institutionnels dans la sous-région

30. Parmi les dispositifs de coopération industrielle multilatérale et bilatérale dans la sous-région, les trois organes de coopération économique multilatérale les plus importants sont la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

La Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

31. Composée des 11 pays de la sous-région, la Communauté a été instituée en octobre 1983, son objectif principal étant de promouvoir le développement économique autosuffisant et auto-entretien de la sous-région, de manière à satisfaire les besoins des peuples et à réduire la surdépendance des pays concernés vis-à-vis de l'extérieur. Tel qu'on peut le lire dans le Traité et dans le Protocole IX sur la coopération industrielle, la Communauté économique a accordé une haute priorité à l'industrie. On a placé l'accent sur la création d'industries multinationales fondées sur l'exploitation des ressources locales et sur l'apport d'autres facteurs de production de manière à stimuler le processus de développement économique fondé sur le double principe de l'autosuffisance et de l'autoentretien, conformément à la stratégie proposée dans le Plan d'action de Lagos. Les sous-secteurs industriels prioritaires sont les industries de base telles que le fer et l'acier, les biens d'équipement, les industries mécaniques, les engrais, les produits pharmaceutiques, les pesticides et les produits pétrochimiques, et un certain nombre de projets industriels multinationaux ont déjà été conçus dans la sous-région, dans le cadre d'organismes tels que l'UDEAC, la CEPGL et les MULPOC de Yaoundé et de Gisenyi.

L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)

32. L'UDEAC, dont les membres sont le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine, la Guinée équatoriale et le Gabon, a été fondée en 1964, son objectif global étant le renforcement de la solidarité régionale, la création d'un marché commun, l'élimination des barrières commerciales et le relèvement du niveau de vie des peuples de la région. Dans le domaine de l'industrialisation, le traité de l'UDEAC stipule trois objectifs de coopération industrielle: l'harmonisation des politiques industrielles, la répartition équitable des co-entreprises et la coordination des plans sectoriels de développement industriel. Ces plans visent à promouvoir la croissance industrielle, la spécialisation et la diversification, l'exploitation optimale des ressources disponibles, l'accroissement de la productivité et l'utilisation efficace des facteurs de production, l'instauration d'économies d'échelle, une distribution équitable des bénéfices et un développement régional équilibré.

4/ Ibid, chapitre III, pp. 181 à 208

La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

33. La communauté, qui englobe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre, a été fondée en 1976. Parmi ses objectifs économiques figurent la promotion de la coopération pour la conception, la formulation, la préparation et la mise en oeuvre d'opérations en association et d'autres activités dans divers secteurs économiques, y compris l'industrie, de manière à répondre aux besoins des peuples de la région et à assurer l'exploitation optimale des ressources naturelles disponibles dans les Etats membres. Un certain nombre de projets industriels ont déjà été réalisés et de nouveaux projets identifiés, tandis que des études sont en cours pour agrandir ou réhabiliter certaines unités nationales en vue de leur conférer un caractère communautaire.

34. La création de la CEEAC, de l'UDEAC et de la CEPGL, dont les objectifs sont tout à fait conformes à ceux du Plan d'action de Lagos, le l'Acte final de Lagos et du programme de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, non seulement reflète l'engagement politique des Etats membres, mais jette aussi les bases pour le développement intégré de la sous-région.

III. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS ET DOMAINES STRATEGIQUES

PRINCIPAUX DANS LA SOUS-REGION

Industries motrices

35. La notion d'une industrie motrice est fondamentale pour le programme de la Décennie. Elle est utilisée pour décrire les industries qui contribuent aussi bien à la réalisation de l'autosuffisance dans les secteurs prioritaires et à la satisfaction des besoins fondamentaux qu'à la création d'une base industrielle autosuffisante et auto-entretenu.

36. Une distinction est faite entre les industries à base de ressources locales et les industries mécaniques. Les premières sont définies comme étant celles utilisant les ressources locales disponibles qui constituent un noyau qui fournit les facteurs de base à l'industrie et aux autres secteurs prioritaires et/ou qui produit les denrées et services pour faire face aux besoins fondamentaux. Les dernières sont définies comme étant l'ensemble minimum d'industries mécaniques qui permettent à un pays ou groupes de pays de subvenir à leurs plus grands besoins fondamentaux en matière d'industries mécaniques, et d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour l'entretien aussi bien du secteur industriel que d'autres secteurs prioritaires (agriculture, transport et communications et énergie), en termes d'équipements, de pièces de rechange.

37. Les industries à base de ressources locales dépendent essentiellement de l'exploitation et de l'intégration verticale complète des ressources naturelles de la sous-région, y compris les ressources énergétiques. Une fois créées, elles ont des effets d'entraînement en amont et en aval importants non pas seulement en ce qui concerne d'autres industries, mais également d'autres secteurs de l'économie. Les industries mécaniques motrices fournissent des facteurs de production aux industries à base de ressources locales et à toutes les activités de l'économie. Alors que leur développement dépend essentiellement de leur propre capacité de reproduction, il dépend également, en définitive, des produits des industries métallurgiques et chimiques (à base de ressources locales) pour la production d'outils et de biens d'équipement. Certaines industries mécaniques motrices nécessitent une production de masse de pièces

de rechange. Ceci excède habituellement le cadre des possibilités et des marchés d'un seul pays, et les industries de ce genre sont bien indiquées pour des arrangements de sous-traitance et donc pour la coopération multinationale.

Identification de sous-secteurs industriels stratégiques
et des domaines de projets

38. Une économie saine et équilibrée satisfaisant les besoins nationaux en développement dans le contexte de l'auto-suffisance et de l'autonomie dans la sous-région, nécessite une structure industrielle garantissant (i) l'exploitation, la transformation, l'utilisation et, d'une manière générale, la valorisation des ressources naturelles; (ii) l'établissement de liens entre les différents sous-secteurs industriels, surtout ceux qui produisent des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des biens de consommation; et (iii) un lien entre la capacité de production industrielle nationale et les autres secteurs prioritaires. Une structure industrielle de ce genre à l'échelon sous-régional implique la création d'industries motrices, dont le coût et la capacité de production pourraient dépasser les capacités financières et d'absorption de la sous-région. Dans la sous-région de l'Afrique Centrale les domaines couvrant les industries métallurgiques, les industries mécaniques, les industries chimiques, les agro-industries et industries connexes et les industries de matériaux de construction ont été identifiés comme sous-secteurs stratégiques conformément au protocole IX sur l'industrie joint au Traité portant création de la Communauté économique de l'Afrique Centrale (CEAC) et dûment reflétés dans les listes des projets communs adoptés par les chefs d'Etat de l'UDEAC et de la CEPGL ainsi qu'aux réunions successives du conseil des Ministres du MULPOC de Yaoundé et de Gisenyi. Ces sous-secteurs stratégiques ont été choisis en fonction de leur contribution potentielle à l'augmentation de la productivité dans les domaines considérés comme prioritaires dans le Plan d'Action de Lagos et sur la base des ressources disponibles dans la sous-région et son marché potentiel. ^{5/}

Agro-industries et industries connexes

39. Le développement des agro-industries et industries connexes est crucial pour la réalisation de l'auto-suffisance dans le domaine de la production alimentaire, une priorité parmi les priorités dans le Plan d'Action de Lagos et dans la plupart des Plans nationaux de développement à réduire les pertes post-messiales, à accroître la disponibilité en denrées alimentaires et à contribuer à la sécurité alimentaire dans la sous-région. Le développement de ce sous-secteur aiderait également à réduire les importations, à accroître

^{5/} Pour plus de précisions sur les principaux sous-secteurs et domaines industriels, voir CEA/OUA/ONUDI: Un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (ID/287) (Nations Unies 1983), chapitre II, p. 81 à 180.

la "valeur ajoutée" des matières premières, à augmenter les recettes d'exportation, à élever les niveaux d'emplois, et à améliorer les revenus. Il permettrait également d'accroître les possibilités d'investissement dans l'agriculture (exploitation agricole et élevage) et les industries de transformation connexes, de même qu'à stimuler le développement des sous-secteurs apparentés tels que l'industrie mécanique et l'énergie.

Industrie métallurgique

40. L'industrie métallurgique produit un effet d'entraînement en amont sur les industries de transformation des matières premières (extraction, énergie, eau) et en aval sur les sous-secteurs du travail des métaux et d'industries mécaniques, et est fondamental pour le processus d'industrialisation. La fabrication des biens de consommation et d'équipements métalliques dans la sous-région nécessite la croissance accélérée d'industries intermédiaires qui fournissent de tels facteurs comme le fer et l'acier, l'aluminium et autres produits métallurgiques qui, à leur tour, dépendent de l'exploitation des vastes ressources minérales de la sous-région (voir paragraphe 15). A l'heure actuelle, la plupart de ces minéraux sont exportés vers les pays industrialisés comme matières premières ou produits semi-finis. Le développement des industries métallurgiques dans la sous-région permettrait la création d'industries verticalement intégrées, de l'industrie d'extraction à l'industrie de fabrication, en passant par l'industrie de raffinage.

Industries mécaniques

41. Le développement intégré des industries mécaniques dans la sous-région, telles que la ferronnerie, les branches mécaniques, électriques et électroniques, assurera la fabrication d'équipement et des machines-outils de base, de même que les biens intermédiaires et biens d'équipement devant être utilisés dans la production alimentaire et dans des secteurs prioritaires tels que l'agro-industrie, les industries de matériaux de construction et les industries métallurgiques. Grâce aux fonderies, ateliers de forgeage, de traitement thermique, d'outillage, de fabrication métallique, de mécanique, de galvanoplastie et à d'autres installations, les industries mécaniques fournissent des pièces de rechange et accessoires à tous les secteurs de l'économie et des services de réparation et d'entretien aux autres secteurs de l'économie. La création d'industries mécaniques dans la sous-région permettrait l'utilisation accrue des ressources naturelles (métaux de base provenant des minerais), l'accélération de la formation du capital, et la production des pièces de rechange, de machines et d'équipements indispensables qui sont actuellement importés. A travers cette forme de substitution efficace de l'importation, on pourrait épargner les devises qui seront consacrées à d'autres activités économiques, en même temps que le développement du sous-secteur renforcerait également la science et la technique, y compris les activités de recherche et de développement.

Industrie chimique

42. Les industries chimiques fournissent les produits directement liés à la satisfaction des besoins fondamentaux qui sont essentiellement la nourriture et la santé. Comme indiqué plus haut, la chute de la production agricole et l'accroissement de la population dans la sous-région a provoqué l'augmentation de la part des ressources qui doivent être consacrées aux importations alimentaires (en particulier les céréales), réduisant ainsi la part des devises disponibles pour l'importation des facteurs industriels nécessaires pour assurer la pleine utilisation des capacités des installations industrielles existantes. La production dans la sous-région de produits chimiques indispensables, tels que les engrais, les insecticides, les produits pharmaceutiques et pétrochimiques à base de ressources locales (gaz naturel, charbon, phosphate, potasse, énergie électrique, etc.) stimulerait le développement de l'agriculture, de l'industrie et d'autres secteurs dont la viabilité ne pourrait être garantie en utilisant les facteurs chimiques importés. A cet effet, on doit noter que plus le stade de développement économique est avancé, plus le rôle des industries chimiques est crucial et plus le niveau des liens avec d'autres sous-secteurs et secteurs clefs est élevé.

Industrie de matériaux de construction

43. La promotion de l'industrie des matériaux de construction dans la sous-région contribuerait à la satisfaction de l'un des besoins fondamentaux de la population, à savoir le logement. Il contribuerait également à l'exploitation des ressources naturelles locales et établirait une base solide pour une industrialisation autosoutenue dans la sous-région. Outre le fait de satisfaire les besoins des autres secteurs et sous-secteurs, l'industrie des matériaux de construction fournit également les intrants à l'industrie du bâtiment qui, pour sa part, ne se limite pas à la construction de maisons, mais contribue à la création des principaux travaux d'infrastructure, tels que les barrages, les projets d'irrigation, les aéroports et les ports. L'industrie du bâtiment ouvre littéralement la voie à la création de conditions propices au développement économique. Elle réalise ce développement socio-économique non seulement en fournissant des moyens matériels, mais également en créant de plus grandes facilités, entraînant ainsi un pouvoir d'achat supplémentaire et élargissant le marché sous-régional pour les produits et services d'autres sous-secteurs et secteurs de l'économie.

Domaines et services pour appuyer le développement industriel

Agriculture

44. Bien que l'agriculture demeure toujours la principale pourvoyeuse d'emplois d'alimentation et de recettes en devises pour la plupart des pays de la sous-région, sa croissance insuffisante et, dans certains pays, son déclin ont aggravé la pénurie alimentaire. Cette carence a dû être compensée par des importations massives de denrées alimentaires qui ont contribué à accroître la sortie des réserves en devises déjà limitées. Le rendement fluctuant dans le secteur agricole est dû aux aléas du climat, en particulier la sécheresse, les invasions de criquets, les méthodes culturales rudimentaires et les problèmes liés à la fourniture et à la distribution des intrants agricoles tels que les engrais, les pesticides, les insecticides et le matériel agricole. D'autres difficultés dans la sous-région sont la perte de bétail et la désertification entraînante dont la conséquence alarmante est l'incapacité de toute

la sous-région à se nourrir, ce qui l'oblige à importer d'énormes quantités de vivres. Cette situation est contraire à la notion d'autosuffisance contenue dans le Plan d'action de Lagos.

45. En outre, la négligence dont l'agriculture fait l'objet a conduit à la pénurie des devises et à la réduction d'un surplus d'investissements, si bien que beaucoup d'industries connaissent actuellement des difficultés pour obtenir les pièces détachées importées ou trouver les sources de financement suffisantes pour leurs investissements. On doit remédier à cette situation afin de rendre positifs les rapports négatifs actuels entre l'industrie et l'agriculture, pour que celles-ci croissent en harmonie.

Les ressources minières

46. L'industrie extractive et l'exploitation des carrières constituent des activités importantes. Cependant ce secteur étant dominé par les entreprises multinationales et dépendant entièrement des marchés extérieurs à la région vers lesquels les minéraux sont exportés sans être transformés, la sous-région est très sensible aux fluctuations des prix sur le marché international.

Energie

47. La plupart des pays de la sous-région dépendent des produits pétroliers ^{6/}importés pour satisfaire leurs besoins en énergie, particulièrement dans les secteurs des transports et de l'industrie. Toutefois, ils disposent d'autres importantes sources d'énergie principalement le pétrole, le gaz naturel, le charbon, le tourbe, l'hydro-électricité (barrage d'Inga au Zaïre) ainsi que de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dont le développement et la distribution exigent d'énormes investissements qui dépassent les disponibilités des pays pris individuellement. Pour remédier à cette situation la sous-région devra intensifier sa coopération en développant et en utilisant ses ressources énergétiques afin de réduire sa dépendance sur les produits pétroliers importés.

Transports et Communications

48. Les infrastructures des transports et communications dans la sous-région doivent être renforcées, car fondamentales pour accélérer le processus et promouvoir le programme d'intégration industrielle de la sous-région. Le constat de la situation actuelle en matière de transports et communications fait apparaître maintes contraintes qui constituent des goulots d'étranglement et entravent l'intégration des économies des pays de la sous-région. Ces contraintes sont caractérisées par:

6/ La capacité de raffinage local est limitée et la majeure partie de pétrole produit est exportée à l'état brut.

- l'extraversion du système actuel qui ne répond pas aux besoins locaux, étant essentiellement conçu en fonction des besoins extérieurs;
- l'isolement relatif dans lequel se trouvent encore les Etats Membres en raison de l'insuffisance de liaisons Inter-Etats (manque d'interconnexion des différents réseaux de transports, ferroviaires et routiers notamment);
- les difficultés d'exploitation du système actuel, difficultés liées au mauvais entretien et à la vétusté des infrastructures (routes, chemins de fer, ports fluviaux, ports maritimes, aéroports) et des équipements;
- la pénurie de main d'oeuvre qualifiée;
- le manque de coordination des différents modes de transports et les distortions dans la tarification qui engendrent des effets négatifs sur les échanges inter-Etats; etc...

49. Le système des transports et des communications, de par sa nature extravertie, a besoin d'être amélioré et ses distorsions corrigées en vue de réduire la dépendance des pays de la sous-région vis-à-vis de l'extérieur. La construction et l'équipement de certaines infrastructures ponctuelles comme les ports maritimes, de par leurs coûts relativement élevés et leur incidence sur les autres modes de transports, rendent indispensable leur développement et leur utilisation conjoints et des initiatives sous-régionales sont nécessaires en vue de rationaliser l'exploitation des différents services de transports et de communications au niveau sous-régional, dans le sens des orientations qui se dégagent du Plan d'Action de Lagos et du Programme de la Décennie des Nations Unies pour les Transports et Communications en Afrique.

Mobilisation des ressources financières

50. L'exécution des projets auxquels se réfère le programme sous-régional nécessitera des investissements importants, qui constituent un facteur fondamental déterminant le processus global de production, le transfert et le choix des technologies la sélection des produits, le régime des entreprises et surtout le pouvoir de négociation vis-à-vis du monde extérieur. Dans la plupart des pays de la sous-région l'investissement pour les ressources locales est inadéquat et le problème est encore aggravé par l'état souvent précaire de la balance des paiements, des finances et des budgets publics, ainsi que par le faible niveau des transactions, surtout dans le secteur agricole. Il serait donc souhaitable que les gouvernements et les institutions financières de la sous-région mobilisent les ressources financières internes par une multiplicité de mesures, fiscales et autres, visant notamment à stimuler l'épargne et l'investissement. Ces mesures devraient avoir pour contrepartie des dispositions institutionnelles, par exemple la création ou le renforcement de banques nationales ou sous-régionales de développement industriel. Une attention particulière devrait être accordée à une meilleure préparation des projets bancables et des études de factibilité. L'assistance des organisations internationales telles que l'ONUDI est sollicitée.

Ressources en eau

51. La sous-région dispose d'abondantes ressources en eau provenant de nombreux lacs et rivières ainsi que de l'océan. Si elles étaient bien exploitées ces ressources en eau pourraient fournir des zones appropriées pour le développement de complexes industriels de même que des systèmes d'irrigation.

Commerce

52. Le commerce entre les pays de la sous-région est négligeable comparé au commerce total avec les pays extérieurs à l'Afrique. Les facteurs ayant contribué à ce faible volume commercial dans la sous-région sont les suivants:

- (i) Sous-utilisation des services de la chambre de compensation de l'Afrique centrale du fait notamment de la non-participation de certains états de la sous-région à celle-ci et du manque d'informations nécessaires au niveau des opérateurs économiques
- (ii) Insuffisance des moyens de communication
- (iii) Pénurie et/ou manque d'information sur le marché et les produits manufacturés dans la sous-région
- (iv) Présence de barrières tarifaires et non-tarifaires destinées à la protection des marchés locaux
- (v) Inefficacité et manque de coopération entre institutions telles que les Chambres de Commerce
- (vi) Manque d'excédents des produits manufacturés pour l'exportation
- (vii) Manque de complémentarité dans les productions des pays de la sous-région.

Cependant ces obstacles peuvent être surmontés et l'interdépendance économique entre les pays de la sous-région encouragée par l'intermédiaire de groupements économiques comme la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL. Les organisations intergouvernementales et les gouvernements de la sous-région ont mis l'accent sur le développement du commerce à l'intérieur de la sous-région et de nombreux accords bilatéraux ont été conclus à cet effet entre les pays de la sous-région.

Ressources humaines

53. L'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle dans la sous-région à l'instar de celle du programme de la Décennie, dépend du développement des ressources humaines aux différents niveaux du processus d'industrialisation, allant des organes de décision et des entrepreneurs industriels, à la main-d'oeuvre spécialisée, en passant par les technologues et les techniciens. La sous-région dispose de ressources humaines suffisantes, qui restent cependant insuffisamment formées et peu spécialisées. Les programmes de formation universitaires et professionnelle, ne correspondent pas aux besoins industriels, ce qui fait qu'il n'existe qu'un nombre infinitésimal de personnel qualifié qui réponde aux besoins des secteurs prioritaires, des domaines d'appui et des services. Ceci ne fait que perpétuer la dépendance vis-à-vis des techniciens expatriés.

54. Bien que les infrastructures de formation nécessitent une extension, des améliorations plus immédiates peuvent être obtenues en rationalisant les programmes actuels et en renforçant leurs liens avec l'industrie. De nouvelles formes d'enseignement intéressant la population rurale et les femmes, de nouveaux procédés d'enseignement/apprentissage, et surtout la reconnaissance de la science et de la technique comme composants fondamentaux dans l'industrialisation autosuffisante et auto-entretenu, sont indispensables pour le développement effectif des ressources humaines.

Technologie

55. La création des industries motrices retenues dans le programme exigera des apports massifs de technologie. Trois considérations importantes entrent donc en ligne de compte. Tout d'abord, pour mettre la technologie au service du développement industriel de la sous-région, les gouvernements devront adopter les mesures d'orientation voulues : d'où l'importance de la politique et de la planification technologiques. Deuxièmement, le développement du potentiel technologique de chaque pays commande la sélection, l'acquisition, l'adaptation, l'assimilation et la mise au point de techniques industrielles. Pour ce faire, il faudrait notamment utiliser plus efficacement et renforcer les institutions technologiques existantes et les cas échéant, en créer de nouvelles en vue d'assurer la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique. Troisièmement, le choix judicieux des techniques revêt une importance décisive, toute erreur commise en la matière n'entraînant pas seulement de grosses dépenses inutiles, mais ayant aussi un effet perturbateur sur le schéma de développement.

56. Il convient de signaler que la plupart des pays de la sous-région ne possèdent pas, en nombre suffisant, les catégories de personnel nécessaires pour évaluer, acquérir, adapter, diffuser et assimiler les techniques étrangères, opérations qui exigent des connaissances hautement techniques et spécialisées. Très peu de pays ont pris les mesures voulues pour se doter de mécanismes institutionnels qu'exigent le développement et le perfectionnement des techniques locales ou l'acquisition et la réglementation de technologies étrangères. Dans nombre de pays, les organismes publics et les entreprises privées ont dû arrêter, sans concours extérieur ni conseils impartiaux, leurs décisions relatives aux investissements dans le secteur technologique. C'est pourquoi, ils ont acquis des produits défectueux, des installations reformées payées à prix excessifs, des technologies non conformes à la main-d'oeuvre, aux capitaux et aux ressources dont ils disposent, ainsi que des procédés inadaptés aux matières premières et à l'environnement locaux. Des mesures devraient donc être prises pour combattre certaines carences notamment : 1) politique d'achat insuffisante; 2) manque de renseignements sur les fournisseurs et le prix des principaux facteurs de production et des technologies; 3) absence de méthode systématique de négociation et de passation des marchés. Il faut donc s'attacher tout spécialement à maîtriser l'évaluation, la sélection et le transfert des techniques et leur acquisition grâce à une politique d'achats et de fourniture appropriée.

Infrastructure institutionnelle au service de l'industrie

57. Pour exécuter avec succès le programme sous-régional, il faudrait utiliser d'avantage, renforcer ou mettre en place une infrastructure institutionnelle efficace au service de l'industrie, infrastructure dont l'absence se fait à l'heure actuelle cruellement sentir dans la plupart des pays de la sous-région. Certaines institutions existent au niveau

national, mais ne parviennent que rarement à assurer toutes les fonctions essentielles indispensables pour réaliser des progrès majeurs. Ces fonctions sont exposées dans la section du programme consacrée aux projets multinationaux d'appui (voir par. 85). Une distinction peut être faite entre 1) les institutions chargées principalement d'organiser l'approvisionnement en matières premières, y compris l'énergie, la valorisation des facteurs de production ou la production et la commercialisation; et 2) les institutions assurant des services complémentaires tels que l'information, l'assurance et la banque, les essais de matériel et de produits et l'établissement des projets.

IV. PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

58. Le programme initial intégré de la promotion industrielle présenté dans ce chapitre provient de deux sources: les projets nationaux demandant une coopération multinationale soumis par les pays de la sous-région à l'ONUDI et à la CEA et les programmes industriels élaborés dans le cadre de la CEEAC, de la CEPGL, de l'UDEAC, du MULPOC basé à Gisenyi et Yaoundé ou des services de promotion des investissements de l'ONUDI. Après un examen minutieux et détaillé de ces projets, des propositions de projets et des idées de projets, 30 projets stratégiques moteurs et 7 projets d'appui ont été sélectionnés pour constituer le programme initial. Les projets ont été sélectionnés sur la base de critères contenus dans l'Annexe 1: tous sont totalement conformes aux priorités de la sous-région, du Plan d'action du Lagos et du programme de la Décennie.

59. Il conviendrait de souligner à ce stade que le but du programme n'est pas de présenter des projets moteurs pour chaque pays dans la sous-région mais de présenter un programme intégré qui contribue à promouvoir le développement collectif, autosuffisant et auto-entretenu, grâce à des efforts conjoints. Il est prévu que chaque pays tirera profit des projets moteurs dont l'impact variera en fonction de la participation du pays. Etant donné que l'identification de ces projets est un processus continu et permanent, le programme sera révisé à intervalles réguliers et des ajustements adaptés aux besoins actuels de la sous-région et à son niveau de développement seront effectués.

60. Les projets sont groupés dans des chapitres sous-sectoriels et les sous-programmes, comprenant des projets similaires avec des besoins comparables sont présentés pour des branches spécifiques telles que la mécanique, les engrais et la transformation des denrées alimentaires. La plupart des projets sont encore au stade initial de préparation et demandent une élaboration supplémentaire. Le plan d'exécution (voir chapitre V) prévoit évidemment ce travail plus détaillé et la définition des différentes tâches impliquées. Par ailleurs, il n'existe pas de projets pour tous les sous-secteurs prioritaires. Ces vides peuvent être comblés plus tard, une fois que des projets appropriés seront identifiés et élaborés.

Agro-industries et industries connexes

Sous-programme du traitement des produits alimentaires

61. Dans quelques pays de la sous-région les produits alimentaires et les industries basées sur l'agriculture ont constitué au cours de la période 1970-1982 une branche importante du secteur industriel contribuant pour plus de 50% de la valeur ajoutée de la fabrication industrielle. Malgré leur rôle important dans la mutation progressive d'une économie essentiellement agricole vers une économie agro-industrielle mixte, la sous-région est confrontée au grave problème de déficit en produits alimentaires et dépend énormément des sources extérieures pour son approvisionnement.

62. En raison de leur écologie, les pays d'Afrique centrale se prêtent particulièrement à l'élevage, à la culture du café et de la canne à sucre. Les zones côtières pourraient améliorer leur production de fruits et de légumes et les traiter utilement à l'échelle industrielle tout en augmentant leurs activités de traitement de poisson, ce qui permettrait à la sous-région d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, objectif recommandé dans le Plan d'Action de Lagos.

63. Six projets sont présentés pour examen:

- a) Reactivation et développement de l'industrie de la canne à sucre, Angola (profil de projet no. 1);
- b) Extension d'une sucrerie, Congo (profil de projet no. 2);
- c) Installation d'une distillerie, Burundi (profil de projet no. 3);
- d) Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage (profil de projet no. 4);
- e) Développement intégré de l'industrie de la pêche (profil de projet no. 5);
- f) La création d'un complexe agro-industriel de manioc, République centrafricaine (profil de projet no. 6).

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industrie alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Réhabilitation et extension de l'industrie de la canne à sucre, Angola

2. Objectif: Réhabiliter et agrandir les usines de production de sucre existantes et diversifier leur production.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. Gouvernement angolais</p> <p>4. Caxito, Bom Jesus et Luanda. Angola</p>	<p>5. a) Trois usines se trouvent à Caxito, Bom Jesus et Luanda.</p> <p>b) Les étu- des de pré- faisabilité sur l'exten- sion de l'usine de production de levure à Luanda sont terminées.</p> <p>c) L'étude de factibi- lité sur la conversion de l'usine de sucre à Bom Jesus en une di- stillerie de rhum est ter- minée.</p>	<p>7. Plantation impor- tante de canne à sucre assurant l'approvisionnement régulier.</p> <p>8. Energie disponible puisque les com- plexes existent.</p> <p>9. Infrastructures physiques à déve- lopper.</p>	<p>10. A préciser dans les études.</p> <p>11. Les pays de la sous-région.</p>	<p>12. a) Sucre: 43.700 tonnes/an</p> <p>b) Rhum: 6,3 mil- lions li- tres par an (96°)</p> <p>8,9 mil- lions li- tres par an (43°)</p> <p>c) Levure: 2.600 tonnes/an</p> <p>13. Le coût total US\$141,11 millions dont \$105,8 millions pour la pro- duction de sucre, \$34,1 millions pour la production de rhum, et \$ 1,2 million pour la pro- duction de le- vure.</p>	<p>14. L'Angola souhaite:</p> <p>(i) Participation sous forme de crédits extérieurs de l'ordre de \$ 84,7 millions.</p> <p>(ii) Les arrangements de collabo- ration relatifs à la fourni- ture de savoir-faire et équipe- ments, accès aux marchés étran- gers et la formation technique et dans la domaine de la gestion pour les cadres locaux.</p>
	<p>6. a) Etude de factibilité relative au point 5b) ci- dessus.</p> <p>b) La promotion technique et financière relatif au point 5c) ci-dessus.</p>				

PROFIL DE PROJET NO. 2

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industries alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension d'une sucrerie, Congo.

2. Objectif: La conversion d'une sucrerie en une entreprise multinationale et l'accroissement de sa capacité pour répondre aux besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement congolais 4. Congo	5. Le projet est opéra- tionnel de- puis 1956. Actuellement il est en cours de réhabilita- tion. 6. Etude pré- liminaire sur l'extension	7. Plantations de canne à sucre assurant la fourniture suffisante de la matière pre- mière. 8. L'énergie hydro- électrique dis- ponible. 9. Les infrastructures physiques existent mais sont à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Une capaci- té totale de 140.000 T de sucre brut par an. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été proposé par le Gouvernement congolais. Les dé- tails des arrangements de col- laboration et les modalités de par- ticipation sont encore à élaborer.

PROFIL DE PROJET NO. 3

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industrie alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'une distillerie, Burundi.

2. Objectif: Production d'alcool à partir de la mélasse produite par la sucrerie du Mosso et utilisation des sous-produits pour l'alimentation du bétail.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Burundi 4. Mosso, Burundi	5. Une analyse préliminaire et une fiche technique de la distillerie sont contenues dans l'étude de factibilité pour la sucrerie du Mosso. 6. Etude de factibilité sera disponible vers le mois d'août 1984	7. 5,000 tonnes de mé- lasse seront produits annuellement. 8. L'énergie hydro- électrique disponible. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région.	12. 1,8 million de litres d'alcool par an. 13. 5 millions	14. a) Le Burundi cherche à obtenir la participation financière et technique des Etats de la sous- région. b) On espère que la sucrerie de Mosso pourrait entrer en service en 1986 avec une production de 14,000 tonnes par an. A défaut d'une entreprise en participation, le financement d'une assistance technique sera également sollicité.

PROFIL DE PROJET NO. 4

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industrie alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Complexe intégré pour la transformation des produits d'élevage.

2. Objectif: L'intégration des diverses phases de la production et transformation comprenant un abattoir, une tannerie, une conserverie de viande et une cremerie.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. A déterminer.	5. Etude d'opportuni- té sur un abattoir- laiterie 6. Etude de pré-factibi- lité sous un angle global "Produits d'élevage"	7. Le Burundi, le Rwanda et l'Est du Zaïre possèdent près de 2 millions de têtes de gros bétails 8. L'énergie est disponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. L'idée du projet émane du Secrétariat de la CEPGL. Les arrangements de collaboration et les autres formes de participation seront élaborés dans une phase ultérieure.

PROFIL DE PROJET NO. 5

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industrie alimentaire)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de la pêche

2. Objectif: Exploitation des ressources halieutiques de la sous-région et création d'une conserverie de poisson

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie 9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. A déterminer	5. Etude de pré- factibilité réalisée par un consul- tant de la CEA 6. Une étude ultérieure plus appro- fondie s'im- pose	7. De nombreux cours d'eau et lacs de la sous-région renferment d'énor- mes ressources pis- cicoles (Estimées pour la seule CEPGL à 416,500 tonnes dont seulement 30% étaient exploitées en 1975/76). 8. L'énergie est dis- ponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1979.

PROFIL DE PROJET NO. 6

US-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes (alimentaire) SOUS-REGION: Afrique Centrale

Titre du projet: La création d'un complexe agro-industriel de manioc, République centrafricaine

Objectif: Production de farine de Manioc et des sous-produits (Amidon, glucose, adhésifs)

Promoteur/ garant	5. Nature du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. République centrafricaine 4. Boali (RCA)	5. Etude de faisabilité réalisée par SICAGRI en collabo- ration avec GARD MOUZON DELFOSSE (France) 6. Constitution d'une société	7. Matières pre- mières disponi- bles. 8. Energie disponi- ble. 9. Infrastructures disponibles (site à proximi- té de la voie transafricaine)	10. En RCA seule- ment demande supérieure à 8000 t de farine de manioc par an 11. Marché de la communauté	12. 12000 t/an de farine de manioc 13. 620 millions de francs CFA en 1979	14. Recherche de finance- ment et des partenaires techniques.

Sous-programme des produits forestiers

64. Malgré les possibilités de la sous-région, le bois est encore exporté en grande partie sous forme non-traitée et non sous forme de produits finis ou semi-finis. Cette absence de développement peut être attribuée, entre autres raisons, au manque de moyens de production et de commercialisation. En conséquence, la sous-région doit encore importer à un prix élevé des produits en bois tels que des planches, des panneaux, du contre-plaqué, de la pulpe, du papier, des meubles et des adhésifs. La sous-région a donc besoin le plus rapidement possible de développer ses ressources forestières et d'installer des industries de traitement du bois et de fabrication de papier dans ce sous-secteur qui est considéré prioritaire dans le Plan d'Action de Lagos.

65. Un projet est présenté pour examen :

- (a) Installation d'un complexe d'industries du bois (profil de projet no. 7).

PROFIL DE PROJET NO. 7

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes
(industries forestières)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un complexe d'industries du bois

2. Objectif: L'exploitation des ressources forestières locales en vue de fabriquer les produits du bois (bois scié, contreplaqués et panneaux).

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. A déterminer	5. Etude préliminaire terminée en 1981/1982 par le Forest Industrial Advisory Group CEA/FAO/ONUUDI. 6. Entreprendre a) un inventaire exhaustif des essences forestières d'intérêt économique dans la sous-région. b) Etude de factibilité d'un complexe d'industries du bois.	7. Plusieurs centaines de millions d'hectares de forêt disponibles dans la sous-région, dont 107 millions se trouvent dans les pays de la CEPGL. 8. L'énergie à développer. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude de factibilité. 11. Burundi, Rwanda, l'est du Zaïre et les autres pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. a) Le coût total a été estimé en 1981 à 13,6 millions dollars. b) Le coût de l'étude de factibilité a été estimé à 50,000 dollars en 1981.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL. b) L'étude préliminaire mentionnée au point 5 couvre les pays de la CEPGL. Puisque des études similaires ont été ou seront entreprises par les autres parties de la sous-région, une synthèse des résultats peut être faite.

Industrie métallurgique

Sous-programme de l'aluminium

66. L'industrie de l'aluminium joue un rôle très important dans l'ensemble du développement économique de la sous-région. Des gisements importants de bauxite se trouvent au Cameroun et l'énergie hydro-électrique est disponible en très grande quantité. Cependant, la plupart de la bauxite est exportée sous forme brute, alors que la sous-région continue d'importer des produits en aluminium coûteux. Cette situation souligne le besoin de développer dans la sous-région une industrie intégrée de l'aluminium afin de satisfaire la demande croissante pour des produits en aluminium.

67. Un projet est présenté pour examen:

(a) Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun (profil de projet no.8):

PROFIL DE PROJET NO. 8

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (aluminium)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

2. Objectif: L'exploitation des réserves de bauxite de Mini-martap au Cameroun, pour la fabrication de produits d'aluminium qui sont actuellement importés.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. UDEAC 4. Mini-martap, Cameroun	5. Etudes pré- liminaires effectuées au niveau du Secrétariat Général de l'UDEAC 6. Etudes de préfactibi- lité à faire	7. Un milliard de ton- nes de bauxite d' une teneur de 43 à 46% de Al ₂ O ₃ au Cameroun. 8. Potentiel hydro- électrique im- portant. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. a) le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975 et attribué au Cameroun. b) La participation financière est recherchée auprès des autres pays de la sous-région, et les arrange- ments de collaboration relatifs à la technologie, la formation et la gestion seront entrepris auprès des pays situés hors d'Afrique.

Sous-programme de l'étain

68. Des ressources minérales non-ferreuses telles que l'étain sont disponibles dans la sous-région au Rwanda et au Zaïre. Ces ressources jouent un rôle important dans le développement de l'industrie métallurgique. Une usine d'étain existe au Rwanda; cependant, elle nécessite d'être fortement améliorée dans le contexte sous-régional.

69. Un projet est présenté pour examen :

- (a) Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda (profil de projet no. 9).

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (Etain)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda)

2. Objectif: La transformation sur place du minerai d'étain qui est actuellement exporté à l'état brut.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Rwanda 4. Kigali, Rwanda	5. L'usine est déjà opé- rationnelle. 6. Etude d'ex- tension de la fonderie en vue d'établir un laminoir et demarrer la produc- tion d'ob- jets d'art.	7. Gisements de cassi- térite estimés à (i) 65.000 tonnes au Rwanda, et (ii) 200.000 tonnes au Zaïre. 8. L'énergie est dis- ponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Marché inter- national hors d'Afrique.	12. 2.000 tonnes d'étain par an. 13. Voir point 10.	14. a) La participation financière et les arrangements pour la fourniture de minerai d'étain sont recherchés dans la sous- région. b) L'accès aux marchés hors d'Afrique est également recherché.

Sous-programme de la sidérurgie

70. La sous-région a les ressources minérales et énergétiques nécessaires à l'établissement d'une sidérurgie intégrée. Des gisements de minerai de fer se trouvent au Zaïre (510 millions de tonnes), en Angola et au Congo. Des gisements de charbon existent également (dont 720 millions de tonnes au Zaïre). Les réfractaires, fondants et additifs nécessaires à la fabrication du fer et de l'acier sont disponibles dans la sous-région : on trouve, par exemple, du manganèse au Gabon et au Zaïre. De plus, la sous-région possède de très importantes ressources de combustibles et d'hydro-électricité.

71. Un projet est présenté pour examen :

- (a) Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre (profil de projet no. 10).

PROFIL DE PROJET NO. 10

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique (sidérurgie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre

2. Objectif: La réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku pour la production de baguettes, de produits marchands et de tôles planées et galvanisées dans le but d'approvisionner le marché de la sous-région, à la suite de quoi l'usine pourrait constituer un noyau pour le développement d'une sidérurgie intégrée.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Gouvernement zairois 4. Maluku (Kinshasa), Zaïre	5. Usine opérationnelle depuis 1974. 6. Etude sur la réactivation de l'usine et les implications de sa transformation en une entreprise multinationale.	7. La mitraille est disponible en quantité limitée sur place et la sous-région possède d'énormes réserves de minerai de fer et autres métaux.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région.	12. Capacité de l'usine: 250.000 tonnes par an dont: - 100.000 tonnes pour l'unité de production à chaud. - 150.000 tonnes pour l'unité de production à froid. 13. Voir point 10.	14. L'usine travaille actuellement très en dessous de sa capacité à cause du manque de mitraille. La capacité installée dépasse le besoin du marché intérieur, les possibilités d'exportation sont très grandes. Des arrangements sont recherchés pour la fourniture des produits en acier et pour l'approvisionnement en mitraille.

Industrie mécanique

Sous-programme du machinisme agricole

72. Bien que l'autosuffisance dans la production alimentaire ait reçu la plus haute priorité dans le Plan d'Action de Lagos et dans les plans nationaux de développement, les niveaux actuels de production sont, comparés aux besoins, beaucoup trop bas. Une des principales raisons pour la faible productivité dans le secteur agricole et dans la production alimentaire en particulier est le manque des intrants industriels nécessaires tels que machines, matériels, outils et engrais. A l'heure actuelle, l'amélioration du secteur agricole dans la sous-région est fortement dépendante des importations de machines et d'équipements. A la lumière de ce qui précède et de l'importance cruciale du machinisme et de l'équipement agricole, la sous-région devrait développer des industries pour leur fabrication.

73. Un projet est présenté pour examen :

- (a) Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Rwanda
(profil de projet no. 11).

PROFIL DE PROJET NO. 11

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (machines agricoles)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Rwanda

2. Objectif: Dans une première phase: fabrication du petit outillage (houes, pics, machettes et brouettes; dans une seconde phase: production de machines agricoles intermédiaires (motoculteurs)

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEPGL 4. Rwanda	5. Etude de préfactibi- lité termi- née en 1981 par la CEPGL avec le con- cours du Centre de Développe- ment In- dustriel (CEE-ACP). 6. Etude de factibilité à faire.	7. Le fer et la mit- raille sont dis- ponibles dans la sous-région en quantité relative- ment limitée. 8. L'énergie élec- trique est dis- ponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Des consultations sont en cours entre le Secrétariat de la CEPGL et le Gouvernement rwandais en sa qualité pays hôte du projet sur les modalités de réalisation de l'étude de factibilité.

Sous-programme des industries de mécanique de précision

74. Un projet pour l'assemblage/production de montres et d'articles d'horlogerie est soumis comme une première étape vers le développement des capacités de la sous-région dans le domaine de mécanique de précision :

- (a) Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République Centrafricaine (profil de projet no. 12).

PROFIL DE PROJET NO. 12

SOUS-SECTEUR: Industrie mécanique (mécanique de précision)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, République Centrafricaine

2. Objectif: Accroître la capacité de production de l'atelier existant pour approvisionner le marché de la sous-région

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. UDEAC 4. Bangui, République Centrafri- caine	5. Un atelier fabricant 32.000 mon- tres par an existe déjà. 6. Etudes de factibili- té, y com- pris l'étude du marché prévues pour 1985.	7. Pièces détachées importées 8. Energie électrique disponible 9. Infrastructures physiques à déve- lopper	10. A préciser dans l'étude de mar- ché 11. Les pays de la sous-région	12. 100.000 mon- tres par an dans la pha- se initiale, extension ultérieure à déterminer dans l'étude de marché 13. A préciser dans l'étude	14. La République Centrafricaine a été désignée comme pays devant abriter le projet par la Con- férence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975. Aucun arrange- ment de coopération n'a été fait jusqu'à présent.

Sous-programme de la pétrochimie

75. Bien que de nombreux pays de la sous-région produisent des millions de tonnes de pétrole par an ou qu'ils aient le potentiel d'une telle production, il n'existe en Afrique Centrale aucune industrie pétrochimique à part une capacité limitée de raffinage. Tous les pays continuent de dépendre de l'importation d'un grand nombre de produits pétrochimiques coûteux tels que les synthétiques, les pneus, les plastiques et les produits raffinés dérivés du pétrole. Il est donc essentiel d'établir une industrie pétrochimique dans la sous-région.

76. Deux projets sont présentés pour examen :

- (a) Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon (profil de projet no. 13);
- (b) Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo (profil de projet no. 14).

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (pétrochimie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Gabon

2. Objectif: Développer l'exploitation des ressources en hydrocarbure du Gabon pour le développement intégré des industries pétrochimiques et promouvoir la complémentarité de ces industries avec les autres industries de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. UDEAC 4. Gabon	5. L'étude préliminaire terminée en 1980 a permis de définir le programme des travaux à faire. 6. Etude de faisabilité pour établir la viabilité d'un complexe de production de résines thermoplastiques et de fibres synthétiques et de recommander les techniques de production les plus ap-	7. 8 hydrocarbures disponibles au Gabon. 8. L'énergie est disponible. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975. b) La participation des pays de la sous-région à la Société multinationale d'études chargée d'examiner le projet est souhaitée. c) La coopération des pays hors d'Afrique dans le domaine de la technologie est également souhaitée.

PROFIL DE PROJET NO. 14

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (pétrochimie)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo
2. Objectif: Transformation de la raffinerie existante en une entreprise multinationale en vue d'améliorer le degré d'utilisation et de répondre aux besoins des pays de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. Le Gouverne- ment congo- lais	5. Projet opé- rationnel depuis 1983.	7. Le pétrole est disponible sur place.	10. A préciser dans l'étude.	12. Traitement d'un million de tonnes de pétroles par an.	14. Informations détaillées supplémen- taires à fournir par le Gouverne- ment congolais.
4. Pointe Noire, Congo	6. Etude sur l'améliora- tion de la capacité d'utilisa- tion	8. L'énergie est disponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	11. Les pays de la sous-région.	13. Voir point 10.	

Sous-programme des engrais

77. Les projets relatifs à la création d'usines d'engrais à base d'ammoniaque et de phosphate méritent une priorité particulière. Contrairement à beaucoup d'usines chimiques, elles ne se limitent pas à mélanger et à formuler les produits importés mais peuvent utiliser les gisements locaux. Par ailleurs, leurs économies d'échelle et besoins en investissement sont tels qu'elles conviennent au mieux aux opérations sous-régionales : l'échelle optimale de production dans une usine d'ammoniaque, par exemple varie entre 1000 et 1500 tonnes par jour, ce qui dépasse les besoins de la plupart des pays de la sous-région pris individuellement.

78. Outre la réduction des importations, la production locale d'engrais contribue à améliorer l'agriculture et à accroître la production alimentaire. En 1976, l'utilisation d'engrais en Afrique n'était que de 6 kg par hectare de terre arable par rapport à une moyenne mondiale de 64 kg. Toutes les matières premières de base requises pour la production de l'ammoniac (produits pétroliers, charbon, énergie électrique) existent dans la sous-région. Le gaz naturel est disponible en quantité suffisante dans le lac Kivu.

79. Un projet est présenté pour examen :

- (a) Production d'engrais azotés (profil de projet no. 15).

PROFIL DE PROJET NO. 15

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (engrais)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production d'engrais azotés

2. Objectif: Fabrication d'engrais à partir du gaz méthane du lac Kivu.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. A déterminer	5. Etude de préfactibili- té terminée 6. Commencement d'une étude de factibili- té en février 1984	7. Gisement de 57 mil- liards de m ³ de gaz dans le lac Kivu 8. Energie disponible à augmenter 9. Infrastructures physiques à déve- lopper	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la CEPGL, dont les besoins sont estimés à 60.000 tonnes par an.	12. a) 44.000 tonnes d'urée par an b) 10.000 tonnes de cyana- mide cal- cique par an 13. 65,2 millions dollars EU	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977. Il fait partie du projet global relatif à l'exploit- ation du gaz méthane du lac Kivu. Il est prévu de développer le pro- jet dans une phase ultérieure pour la production d'engrais phosphatés et potassiques à partir de matières premières importées des autres pays de la sous-région.

Sous-programme des produits pharmaceutiques

80. Les pays de la sous-région dépendent presque totalement du monde extérieur pour leur approvisionnement en produits pharmaceutiques. Ils sont pour la plupart importés sous forme de médicaments déjà fabriqués. La sous-région ne dispose pas d'une seule usine d'éléments actifs et seul certains pays ont des centres de préparation de produits pharmaceutiques qui ont été importés à l'état brut pour produire des pilules, des capsules, des préparations liquides et des pommades. Dans certains cas, ces unités de préparation fonctionnent à faible capacité à cause de la pénurie de devises pour acheter des matières premières.

81. La position dominante maintenue par les sociétés transnationales de la sous-région explique la prolifération des marques de médicaments chers qui ne sont achetés que par une petite portion de la population dont la majorité recourt aux médicaments traditionnels et aux guérisseurs. Etant donné l'inflation croissante et l'augmentation de la population, le coût de l'importation des produits pharmaceutiques montera en flèche si des mesures ne sont pas prises pour améliorer la situation et utiliser efficacement les matières premières disponibles dans la sous-région.

82. Un projet est présenté pour examen :

- (a) Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République Centrafricaine (profil de projet no. 16).

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits pharmaceutiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République Centrafricaine
2. Objectif: Dans le cadre d'un projet pilote, développer la production de médicaments tels que antipaludéens, antibiotiques, sulfamides et vitamines, comme phase préliminaire à l'installation d'unités de formulation de médicaments.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. UDEAC 4. République Centrafricaine	5. Etude pré- liminaire terminée au niveau du Secrétariat Général de l'UDEAC. 6. Etude de pré- factibilité en cours par le Centre Phar- maceutique Européen et Bureau d'Etude allemand.	7. Nombreuses plantes contenant des sub- stances médicinales disponibles sur place. 8. L'énergie sera dis- ponible en quanti- té suffisante en temps opportun. 9. Infrastructures physiques existantes à développer	10. A préciser dans l'étude. 11. Les pays de la sous-région et hors de la sous- région.	12. Capacité ini- tiale prévue a) 500.000 cap- sules par jour b) 100.000 am- poules et flacons par jour. b) 3.000 flacons de soluté par jour. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC et attribué à la République Centrafricaine en 1975. Le Gou- vernement centrafricain a reçu un offre de la Société "COGECO Engineers" concernant l'exécution du projet en deux phases: a) mise en place de modules fondamentaux de fabrication de médicaments; b) adjonction de nouveaux modules.

156

Scus-programme des autres produits chimiques

83. Les ressources de la sous-région permettent l'établissement d'une grande variété d'industries chimiques qui pourraient contribuer à l'ensemble du développement économique de la sous-région. De telles industries permettront également de satisfaire certains besoins essentiels dans les pays et de réduire les importations les concernant.

84. Quatre projets sont présentés pour examen :

- (a) Réactivation d'un complexe chimique pour la transformation de potasse, Congo (profil de projet no. 17);
- (b) Production de carbure de calcium, Rwanda (profil de projet no. 18);
- (c) Production de méthanol (profil de projet no. 19);
- (d) Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda (profil de projet no. 20).

PROFIL DE PROJET NO. 17

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Congo
 2. Objectif: Valoriser les gisements de potasse vue de la fabrication de produits chimiques dérivés de potasse

3. Promoteur/ garant 4. Lieu d'exécution du projet	5. Etat d'avancement 6. Activités immédiates de suivi	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
<p>3. UDEAC 4. Holles, Congo</p>	<p>5. Le projet était opé- rationnel jusqu'en 1976. 6. Etude de fac- tibilité financement prévu dans le 4ème plan quin- quennal congolais (1986-1990).</p>	<p>7. Gisements de po- tasse du Congo estimés à 50 mil- lions de tonnes. 8. L'énergie est dis- ponible. 9. Infrastructures existantes à déve- lopper et améliorer.</p>	<p>10. A préciser dans les études. 11. Pays de la sous- région.</p>	<p>12. Voir point 10. 13. Voir point 10.</p>	<p>14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de l'UDEAC en 1975. b) Le Secrétariat de l'UDEAC a été chargé de rechercher la collaboration des organisa- tions internationales pour la réalisation des études. c) Le projet a été soumis à la BDEAC et des contacts ont été pris avec des partenaires techniques potentiels.</p>

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production de carbure de calcium, Rwanda

2. Objectif: Valoriser les matières premières abondantes de la sous-région, principalement le calcaire et la tourbe, pour produire du carbure de calcium

3. Promoteur/ garant	5. Etat, d'avancement	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	3. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
		9. Infrastructures physiques			
3. Gouvernement rwandais 4. Rwanda	5. Etude de pré- factibilité terminée: des essais de labora- toire ont été faits en France pour la cokéfac- tion de la tourbe : le rapport sur les ré- sultats des tests est attendu incessamment. 6. Etude de fac- tibilité à entreprendre si les ré- sultat. des tests sont conclusives.	7. 9 millions de tonnes de calcaire au Rwanda; 62 millions de m ³ de tourbe 8. A développer 9. Voir point 8	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région.	12. a) 10.000 tonnes de chaux b) 10.000 tonnes de carbure de cal- cium c) 15.000 tonnes de tourbe cokéfiée par an 13. 31.25 mil- lions dollars EU	14. Compte tenu du niveau des in- vestissements nécessaires, des arrangements devront être conclus concernant l'accès aux marchés, le savoir-faire technologique et la participation financière.

PROFIL DE PROJET NO. 19

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Production de méthanol

2. Objectif: Valoriser le gaz méthane du lac Kivu en vue de la production du méthanol

3. Promoteur/ garant	5. Nature du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Zaïre	5. Etude de pré- factibilité terminée 6. L'avis de pré- sélection a été lancé pour les études de factibilité. Financement obtenu au- près du Fonds Euro- péen du Dé- veloppement (CEE)	7. Gaz méthane du lac Kivu. 8. Energie censée être disponible lors du démarrage de la production. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. Pays de la sous- région, en com- mençant par les pays de la CEPGL	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977. Il fait partie du projet global relatif à l'exploitation du gaz méthane du lac Kivu.

PROFIL DE PROJET NO. 20

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (autres produits chimiques)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

2. Objectif: Production d'alcool à partir du méthanol, destiné à être mélangé à de l'essence pour servir de carburant pour véhicules

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEPGL 4. Rwanda	5. Etude de pré- factibilité terminée: on a déjà identifié des véhicules dont un partie du carburateur sera modifiée pour être adap- tée à la con- sommation de l'alcool mé- langé à l'essence. 6. Etude de factibilité à faire.	7. Méthanol à produire par le Zaïre sous le projet no. 24. 8. Energie censée être disponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude 11. Les pays de la sous-région en commençant par les pays de la CEPGL	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	14. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1977. Il fait partie du projet global relatif à l'ex- ploitation du gaz méthane du lac Kivu.

Sous-programme des produits minéraux non-métalliques

85. De nombreuses usines dans la sous-région utilisent des bouteilles et d'autres produits en verre tels que pots et petits récipients. D'autres utilisateurs sont les brasseries, les crémeries et les laboratoires pharmaceutiques. Le verre est aussi utilisé dans l'industrie du bâtiment. Afin de satisfaire les besoins de la sous-région et d'exploiter les matières premières locales (sable) et de réduire les importations, la sous-région devrait développer et agrandir sa propre capacité de production de verre.

86. Un projet est présenté pour examen:

Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo
(profil de projet no. 21)

PROFIL DE PROJET NO. 21

SOUS-SECTEUR: Industries chimiques (produits minéraux non-métalliques) SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo

2. Objectif: Transformer et agrandir l'usine existante en une entreprise multinationale pour satisfaire les besoins des pays des pays de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Le Gouverne- ment congolais 4. Pointe Noire Congo	5. Projet opé- rationnel depuis 1978. 6. Etude de pré- factibilité pour l'ex- tension de l'usine	7. Gisements de sable dans le voisinage immédiat de l'usine; produits chimiques nécessaires à im- porter. 8. Energie électrique disponible 9. Disponibles	10. A préciser dans l'étude en cours 11. Les pays de la sous-région.	12. Voir point 10. 13. Voir point 10.	a) Le projet a été proposé par le Gouvernement congolais pour être inclus dans le programme intégré initial. b) Projet prévu dans le plan quinquennal de développement national (1986-1990)

Sous-programme du ciment

87. A l'heure actuelle, le ciment et les produits du ciment sont largement utilisés dans la sous-région, remplaçant progressivement la pierre, la boue, les briques et autres matériaux traditionnels. Cette utilisation accrue du ciment a conduit à l'utilisation croissante de l'acier sous forme d'acier structurel et au remplacement du bois comme matériel traditionnel de renforcement. En effet, la demande en ciment est si forte que la plupart des pays de la sous-région doivent importer le ciment étant donné le manque ou l'insuffisance de la production locale, ce qui fait que le ciment devient de plus en plus cher.

88. Le Plan d'Action de Lagos invite à la production de quantité suffisante de matériaux de construction, afin que des logements décentes en zones urbaine et rurale puissent être construits pour la population croissante et pour que, plus généralement, les besoins économiques puissent être satisfaits sur le plan des matériaux de construction avant 1990. Les projets cimentiers tant au niveau national que régional, contribueront à réaliser et à maintenir l'autosuffisance dans l'un des matériaux fondamentaux de construction.

89. Trois projets sont présentés pour examen :

- (a) Extension de la cimenterie de Loutete, Congo (profil de projet no. 22);
- (b) Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda (profil de projet no. 23);
- (c) Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre (profil de projet no. 24).

PROFIL DE PROJET NO. 22

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction (ciment)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension de la cimenterie de Loutete, Congo

2. Objectif: Agrandir la cimenterie pour satisfaire les besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. Gouvernement congolais 4. Loutet, Congo	5. Projet déjà opérationnel 6. Etude d'ex- tension de la cimen- terie.	7. a) Gisements de cal- caire dans le pays. b) Gypse importé 8. Energie disponible. 9. Infrastructures physiques à déve- lopper.	10. A préciser dans l'étude. 11. A préciser dans l'étude.	12. 250,000 ton- nes de ciment par an. 13. 18,5 millions de FCFA	14. Le projet est proposé par le Gouvernement congolais qui souhaite transformer l'usine en une entreprise multinationale.

PROFIL DE PROJET NO. 23

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction (ciment)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda
2. Objectif: Produire du ciment à base de calcaire local pour satisfaire les besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie 9. Infrastructures physiques	10. Demande prévue par produit 11. Marché	12. Capacité par produit 13. Coût total du projet	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
3. CEPGL 4. Mashyuza, Rwanda	5. Projet opé- rationnel: des essais de produc- tion ont déjà commencé. 6. Etudes d'ex- tension en vue de sa- tisfaire les besoins de la sous-ré- gion.	7. Gisements de cal- caire importants dans le pays. Gypse importé. 8. Le projet utilise le fuel oil importé mais on prévoit l'utilisation de la tourbe à un stade ultérieur. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans l'étude. 11. Rwanda, Burundi et l'est de Zaire, et autres pays de la sous- région.	12. Initialement 50.000 ton- nes de ci- ment par an. 13. 15 millions de dollars E.U.	a) Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1980. Le Rwanda cherche à obtenir l'accès aux marchés des autres pays de la sous-région. b) On prévoit de commencer la production d'emballages de ciment.

PROFIL DE PROJET NO. 24

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction (ciment)

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre
2. Objectif: Restauration et extension de la cimenterie de Katana pour augmenter la production et lui permettre de satisfaire les besoins des pays membres de la CEPGL

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement	7. Matières premières 8. Energie	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements dont les dispositions de colla- boration déjà prises et type de participation recherché par les Etats Membres
4. Lieu d'exécution du projet	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructures physiques	11. Marché	13. Coût total du projet	
3. CEPGL 4. Katana, Zaïre	5. L'usine existe mais ne fonctionne pas. 6. Terminer les études de réhabilita- tion en cours et démarrer l'étude sur l'augmenta- tion de la capacité de production de l'usine.	7. Gisements de cal- caire en quantité importante dans la sous-région. Gypse importé. 8. L'usine utilisait la tourbe qui existe en quantité importante mais il est envisagé d'uti- liser le gas méthane à un stade ultérieur. 9. Infrastructures physiques à développer.	10. A préciser dans les études. 11. Rwanda, Burundi et l'est du Zaïre.	12. Initialement 60.000 tonnes par an. 13. Coût de re- stauration estimé à 3 millions de dollars US.	a) Le Zaïre cherche à obtenir la parti- cipation au capital et à conclure des arrangements commerciaux avec les pays de la sous-région. b) Le projet a été approuvé par les chefs d'Etat de la CEPGL.

Projets multinationaux d'appui

90. Les projets moteurs stratégiques identifiés ci-dessus dans les paragraphes 58 - 89 exigent le développement simultané des services de support comme l'infrastructure institutionnelle et la main-d'oeuvre. Ces services de support ne sont spécifiques à aucun sous-secteur puisqu'ils fournissent une large gamme de logistiques industrielles modernes qui sont indispensables au bon fonctionnement de toute industrie motrice.

Sous-programme de l'infrastructure institutionnelle

91. Après avoir identifié les industries motrices devant être développées, la première mesure essentielle est de garantir la disponibilité et une conception adéquate de l'appui institutionnel. A l'heure actuelle ce support est trop inadéquat, alors que les dépenses actuelles engagées en devises pour l'importation des services institutionnels, quoique considérables, sont souvent sous-estimées. Tout cela indique la nécessité de renforcer ou de créer des institutions appropriées à l'industrie. Ce faisant, une attention particulière doit être accordée aux institutions s'occupant de la formulation et du contrôle des politiques, plans et programmes industriels, de l'identification, de la préparation et de l'évaluation du projet, du développement ou de la révalorisation des techniques traditionnelles, de l'évaluation, de la sélection, de l'acquisition et de l'adaptation des techniques étrangères, de la réglementation de la technologie, du financement industriel, des services de consultants en industrie, de la gestion et d'autres services, de la normalisation, de la vérification et du contrôle de qualité, de l'ingénierie et de la conception des procédés, de l'information industrielle, de la promotion industrielle et commerciale et de la formation industrielle. La nécessité de développer des centres de développement industriel et le mécanisme institutionnel technique requis sont étroitement liés à cette question.

92. Quatre projets d'appui sont présentés pour examen :

- (a) Assistance à l'Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale (UDEAC)
(profil de projet no. S1);
- (b) Assistance à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)
(profil de projet no. S2);
- (c) Assistance à l'organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)
(profil de projet no. S3);
- (d) Assistance au laboratoire pharmaceutique régional au Burundi
(profil de projet no. S4).

PROFIL DE PROJET NO. S1

SOUS-SECTEUR: Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à l'Union Douanière et économique d'Afrique Centrale (UDEAC)
2. Objectif: renforcer les moyens du Secrétariat et des Etats membres de l'UDLAC concernant la planification, la programmation, la création, l'évaluation et la promotion des industries communautaires.

3. Promoteur/garant
4. Lieu d'exécution du projet
5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale (UDEAC)
4. Secrétariat de l'UDEAC, Bangui, R.C.A.
5. 1,4 million de dollars E.U.

6. a) Objectifs immédiats:

- (i) déterminer les domaines de spécialisation industrielle de chaque Etat membre, notamment en ce qui concerne les plans intégrés de mise en valeur de l'énergie et des ressources minérales et le développement des industries, dont les agro-industries;
- (ii) identifier les projets communs au sein de l'UDEAC en particulier dans les sous-sections industrielles clés;
- (iii) préparer des études de pré faisabilité;
- (iv) aider le Secrétariat et les Etats membres de l'UDEAC à organiser des offres et le financement au profit de leurs industries;
- (v) aider à évaluer les études techniques, la supervision de la construction de ces usines et le développement de la main-d'oeuvre et (vi) faire des propositions de statut pour les entreprises industrielles de l'UDEAC tout en identifiant les opérations de ces entreprises, y compris les approvisionnements en matières premières, le commerce des produits finis et la répartition des bénéfices.

b) Production escomptée :

- (i) sélection des sous-secteurs d'industries prioritaires; (ii) études de pré faisabilité et faisabilité; (iii) description détaillée des projets identifiés; (iv) assistance dans la promotion des projets; et (v) assistance dans l'évaluation des études techniques et dans la supervision de la création de projets conjoints.

c) Durée proposée : 4 ans

PROFIL DE PROJET NO. S2

SOUS-SECTEUR: Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)
2. Objectif: Aider le Secrétariat et les pays membres de la CEPGL à renforcer leurs capacités de planification, de programmation, de formation, d'évaluation et de promotion d'industries communautaires.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEPGL 4. Secrétariat de la CEPGL Gisengi, Rwanda 5. 1.31 million de dollars E.U. 	<ol style="list-style-type: none"> 6. a) <u>Objectif immédiat:</u> (1) effectuer des études de marché et de pré faisabilité pour les divers projets industriels de la CEPGL approuvés par la CEPGL pour exécution et relatifs à la métallurgie, aux industries chimiques, à l'ingénierie, aux industries de matériaux de construction; (ii) aider à développer les diverses industries conjointes au sein de la CEPGL et à définir les responsabilités des pays d'exécution et le rôle du Secrétariat de la CEPGL; (iii) aider le Secrétariat et les Etats membres de la CEPGL à organiser des offres et financement au profit de ces industries conjointes; (iv) aider à évaluer des études techniques, à superviser la construction des usines et le développement de la main-d'oeuvre; (v) proposer des statuts pour ces industries conjointes tout en identifiant les opérations de telles entreprises y compris les approvisionnements en matières premières, le commerce des produits finis et la répartition des bénéfices. b) <u>Production escomptée:</u> (i) études du marché sous-régional pour les industries sélectionnées; (ii) études de pré-faisabilité concernant les industries conjointes approuvées; (iii) détermination des moyens d'évaluation des industries conjointes approuvées. c) <u>Durée prévue:</u> 4 ans

PROFIL DE PROJET NO. S3

SOUS-SECTEUR: Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

2. Objectif: Renforcer les moyens de l'OAPI et des Etats membres concernant la promotion de la propriété industrielle comme composante technologique des activités industrielles et de recherche développement des Etats Africains.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

3. OAPI 1/

4. Siège de l'OAPI

5. A fixer

1/ Le projet pourrait être discuté et soutenu par la CEA, l'ONUDI et l'OAU.

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

6. a) Historique:

- i) La création d'un Centre de documentation et d'information en matière de brevet au sein de l'OAPI par le projet RAF/77/012 (financé par le PNUD, la RFA, la France, la Suisse et la CEE et terminé au 31-12-82), a permis à l'Organisation de mettre en place aussi bien au niveau du siège qu'à celui des Etats membres (structure nationale de liaison), des infrastructures institutionnelles au service de l'industrie (PME) des institutions de recherche et des administrations nationales des Etats membres; l'objectif de ce projet est la promotion du développement technique et industriel des Etats membres par la mise à leur disposition de documents et d'information en rapport avec les inventions;
- ii) Le présent projet s'insérera dans les objectifs du (i); il est encore au stade de la conception et pourrait être étudié en coopération avec des organismes tels que la CEA et l'ONUDI avec qui l'OAPI a signé des accords de coopération.

b) Objectifs immédiats:

- i) Développer et renforcer les services conseils offerts par l'Organisation dans les domaines:
- de la réglementation des technologies (contrat de licence, de savoir faire technologiques, etc.);
 - de l'évaluation de technologies brevetées en rapport avec des profils de projets dans les secteurs prioritaires du programme de la décennie du développement industriel pour l'Afrique;
 - de la réglementation des échanges commerciaux de produits ou de services;
- ii) Identifier les domaines techniques en rapport avec le développement des secteurs industriels stratégiques définis dans le programme initial pour la promotion du développement industriel de l'Afrique;
- iii) Sensibiliser et former les agents économiques à la dimension de la propriété industrielle dans les études de faisabilité des projets industriels nationaux;
- iv) Utiliser l'information scientifique et technique contenue dans la documentation brevet comme éléments de soutien des activités des chercheurs, des PMI, des administrations nationales.

PROFIL DE PROJET NO. S 4

SOUS-SECTEUR: Infrastructure institutionnelle

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance au laboratoire pharmaceutique régional du Burundi
2. Objectif: Promouvoir la recherche et contribuer au développement des médicaments à base de plantes médicinales locales telles que le quinquina, le pyrèthre et le ricin

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEPGL 4. Burundi 5. 105,000 \$EU 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Il s'agit d'un projet visant à renforcer les capacités de recherche du laboratoire pharmaceutique du Burundi et à contribuer au développement des industries pharmaceutiques des pays de la CEPGL. Les activités du projet comprendront notamment la recherche sur la préparation de médicaments à partir de plantes médicinales locales et leur fabrication dans le cadre d'unités pilotes. Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1979. De plus, une requête a été adressée à l'UNUDI par le Gouvernement du Burundi. Il est prévu que le PNUD contribuera au financement pour un montant de 105,000 \$ EU.

Sous-programme de la formation de la main-d'oeuvre industrielle

93. Parmi les facteurs locaux de production, les ressources humaines sont sans doute les plus importantes. Par ailleurs, le domaine de la formation industrielle est celui qui se prête à la coopération sous-régionale. Il faudrait alors accorder l'attention à l'harmonisation des politiques et des programmes nationaux pour la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique. L'élaboration des inventaires de la main-d'oeuvre facilitera l'échange des programmes de même que l'établissement de liens entre les institutions de la sous-région ou de l'ensemble de l'Afrique. Les programmes sous-régionaux de formation dans les sous-secteurs prioritaires adaptés aux besoins de ces sous-secteurs, de même que la mise en commun de moyens nationaux de formation, aideront à surmonter les contraintes actuelles sur le développement industriel de la sous-région et de la région tout entière.

94. Trois projets d'appui sont présentés pour examen :

- (a) Assistance à l'UDEAC et à la CEPGL dans un Programme de formation industrielle (profil de projet no. S5);
- (b) Assistance à la CEPGL et à l'UDEAC dans le développement et le renforcement des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel (profil de projet no. S6);
- (c) Développement des entreprises locales (répertoire des profils de projets pour les petites industries) (profil de projet no. S7).

PROFIL DE PROJET NO. S5

SOUS-SECTEUR: Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à l'UDEAC et à la CEPGL dans un Programme de formation industrielle
2. Objectif: Préparer un inventaire complet des moyens de formation industrielle dans la sous-région, évaluer leurs programmes et activités et en renforcer un certain nombre en vue d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre industrielle requise dans la sous-région.

3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
3. UDEAC/CEPGL 4. Secrétariat de l'UDEAC, Bangui, R.C.A. et de la CEPGL, Gisengi, Rwanda 5. A fixer	6. a) <u>Historique</u> : le projet est encore au stade de la conception et devra être discuté avant d'être mis au point. b) <u>Objectif</u> : l'objectif du projet a été de fournir une étude complète et évaluation de tous les moyens ou systèmes de formation dans la sous-région sur la base de laquelle des programmes globaux sous-régionaux de formation peuvent être préparés et exécutés.

1
1

PROFIL DE PROJET NO. S6

SOUS-SECTEUR: Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à la CEPGL et à l'UDEAC dans le développement et le renforcement des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel
2. Objectif: Développer et renforcer la gestion et les institutions politiques des consultants dans le domaine industriel en vue d'améliorer la gestion et les services-conseils industriels dans la sous-région

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEPGL et UDEAC

4. Secrétariats de la CEPGL, Gisenyi, Rwanda et de l'UDEAC, Bangui, R.C.A.

5. A fixer

6. a) Historique: le projet est encore au stade de la conception et il doit être étudié avant sa mise en forme finale.

b) Objectif: développer et renforcer la gestion, les institutions et les politiques des services-conseils dans le domaine industriel en vue d'exécuter efficacement le programme de développement industriel sous-régional.

SOUS-SECTEUR: Formation de la main-d'oeuvre industrielle

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement des entreprises locales (répertoire des profils de projets pour les petites industries)
2. Objectif: Promouvoir les capacités industrielles des entreprises dans la petite industrie, favorisant ainsi la création de ces petites industries et industries manufacturières requises au cours de la Décennie pour le Développement Industriel de l'Afrique.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. UDEAC/CEPGL 4. CEA, Addis Abeba 5. En dollars E.U. <ol style="list-style-type: none"> 1. Personnel du projet: 166 000 2. Ateliers de formation et voyages d'études pour les entrepreneurs africains: 222 140 3. Matériel: <u>12 000</u> <p>TOTAL 400 140</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 6. L'objet du projet est d'assister les pays de la sous-région à jeter les bases d'un développement accéléré rationnel et intégré du sous-secteur de la petite industrie en vue de satisfaire les besoins fondamentaux des consommateurs et les besoins en développement dans les zones rurales et urbaines ainsi qu'à réaliser les objectifs définis dans le programme pour la Décennie. Le répertoire des profils de projets doit fournir aux petits entrepreneurs industriels locaux des informations et des directives détaillées dont ils ont besoin pour initier, préparer et exécuter les projets pour les petites industries, avec ou sans l'aide des services de vulgarisation. Il est prévu que le répertoire des profils de projets sera élaboré sous forme de manuel à l'intention des entrepreneurs et des investisseurs africains s'intéressant aux unités de promotion des petites industries. La CEA a entrepris l'élaboration d'un projet initial dans ce domaine (référence: CEA/INR/951/WP/2 - Répertoire des profils de projets sur les petites industries en Afrique).

g
1

Autres projets d'appui

95 . Les projets inclus dans cette catégorie sont plus de la nature des études conduisant finalement à l'élaboration de projets multinationaux d'investissement dans les domaines prioritaires. Une fois mieux élaborés, ils seront inclus dans les projets d'investissement à promouvoir.

96 . Six projets d'appui sont présentés pour examen :

- (a) Développement des ressources en tourbe (profil de projet no. S8);
- (b) Plan de développement des pays de la CEPGL (secteur industriel)
(profil de projet no. S9);
- (c) Assistance aux pays de la CEPGL dans le domaine de la fabrication de matériel électrique (profil de projet no. S10);
- (d) Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale (profil de projet no. S11);
- (e) Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides (profil de projet no. S12);
- (f) Assistance à la République centrafricaine pour le développement intégré des produits d'élevage (profil de projet no. S13).

PROFIL DE PROJET NO. S8

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement des ressources en tourbe
2. Objectif: Entreprendre une étude d'identification et d'évaluation des ressources en tourbe des pays de la CEPGL, étudier les méthodes adéquates d'exploitation et promouvoir l'utilisation de la tourbe comme source d'énergie

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. CEPGL

4. Non défini

5. 183.000 dollars US

6. Une étude préliminaire réalisée en 1981/1982 a fait le point des études effectuées antérieurement dans les pays de la CEPGL concernant la tourbe. Elle a recommandé d'effectuer une étude plus approfondie portant sur l'inventaire exhaustif et l'évaluation de l'importance tant qualitative que quantitative des ressources en tourbe de la sous-région de la CEPGL, spécialement à l'est du Zaïre et une mise à jour des travaux effectués au Rwanda et au Burundi en la matière.

L'étude devra recommander les meilleures méthodes à utiliser pour une exploitation rationnelle de la tourbe et procéder à des essais de production mécanisée de la tourbe et proposera les méthodes adéquates de conditionnement. Elle débouchera sur la phase technico-économique et financière qui permettra de l'éventualité et les conditions d'exploitations de la tourbe dans la sous-région.

103

PROFIL DE PROJET NO. 59

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Plan de développement des pays de la CEPGL (secteur industriel)
2. Objectif: Mettre à la disposition de la CEPGL un plan quinquennal sous-régional de développement industriel mettant l'accent sur les industries-clés basées, entre autres, sur la valorisation de ressources naturelles locales.

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEPGL 4. Secrétariat de la CEPGL Gisengi, Rwanda 5. US\$ 100,000 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Le projet d'assistance multi-sectorielle à la Communauté Economique des Grands Lacs (CEPGL), financé par le PNUD, comprend la préparation d'un plan de développement quinquennal qui entre autres secteurs, couvre l'industrie. Dans ce dernier domaine, il vise l'identification et l'exécution de projets industriels communs en vue de l'accélération du développement et de l'intégration industriels au sein de la CEPGL. Dans cet exercice il est tenu compte de la nécessité de valoriser les ressources locales, promouvoir les complémentarités et d'assurer la satisfaction des besoins de la population.

- 69 -

PROFIL DE PROJET NO. S10

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance aux pays de la CEPGL dans le domaine de la fabrication de
~~matériel électrique~~
2. Objectif: Fabrication de matériel électrique tel que les lampes et les isolateurs en vue de
réduire progressivement les importations

3. Promoteur/garant	6. Description du projet et renseignements supplémentaires
.. Lieu d'exécution du projet	
5. Estimation du coût total	
3. CEPGL	6. Il s'agit d'un projet initié par la République rwandaise et visant à satisfaire les besoins des pays de la CEPGL dans le domaine de matériel électrique. L'assistance demandée doit permettre de préciser les besoins du marché et de mener des études de préfactibilité et de factibilité.
4. A déterminer dans la CEPGL	
5. A déterminer	

PROFIL DE PROJET NO. S 11

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale
2. Objectif: Déterminer les types d'équipements que la sous-région est en mesure de produire en vue de réduire sa dépendance à l'égard des marchés extérieurs et promouvoir l'industrie de matériel des chemins de fer.

3. Promoteur/garant

4. Lieu d'exécution du projet

5. Estimation du coût total

6. Description du projet et renseignements supplémentaires

3. Union Africaine des Chemins de Fer (UAC)

4. l'étude couvre les pays de la sous-région

5. 0,5 million de dollars des Etats Unis

6. Le projet est une partie de l'étude couvrant la région de l'Afrique et est incorporé dans le Programme de la Décennie des Transports et des Communications en Afrique. Une première étude concernant la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a abouti à un projet de création en Haute Volta d'une usine de fabrication de wagons de chemins de fer dont le coût est estimé à 8 millions de dollars des Etats Unis.

Le présent projet concerne une étude pour la sous-région de l'Afrique Centrale. La durée prévue de l'étude est d'un an.

PROFIL DE PROJET NO. S 12

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Développement de la production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides
2. Objectif: Production d'ingrédients actifs pour pesticides et insecticides à partir des matières premières locaux pour les besoins des pays de la sous-région

<ol style="list-style-type: none"> 3. Promoteur/garant 4. Lieu d'exécution du projet 5. Estimation du coût total 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Description du projet et renseignements supplémentaires
<ol style="list-style-type: none"> 3. CEPGL/Gouvernements de Zaire et Rwanda 4. A déterminer 5. A déterminer 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Il s'agit de mettre en place un projet de production de pesticides et d'insecticides pour satisfaire les besoins de la sous-région tant en valorisant les matières premières locales, en particulier au niveau de la production des ingrédients.

PROFIL DE PROJET NO. S 13

SOUS-SECTEUR: Autres projets d'appui

SOUS-REGION: Afrique Centrale

1. Titre du projet: Assistance à la République Centrafricaine pour le développement intégré des produits d'élevage
2. Objectif: Développement intégré des différentes phases de la production et de la transformation comprenant abattoir, tannerie, conserverie de viande et crèmerie

<p>3. Promoteur/garant</p> <p>4. Lieu d'exécution du projet</p> <p>5. Estimation du coût total</p>	<p>6. Description du projet et renseignements supplémentaires</p>
<p>3. République Centrafricaine / UDEAC</p> <p>4. République Centrafricaine</p> <p>5. A déterminer</p>	<p>6. a) Dans le cadre de ce projet qui est initié par la République Centrafricaine il s'agit de promouvoir le développement intégré de l'industrie de transformation des produits de l'élevage et des industries connexes, c-à-d abattoir, tannerie, conserverie de viande, crèmerie.</p> <p>b) Dans une première phase les activités du projet comprendront l'évaluation des besoins des pays de l'UDEAC et dans une seconde phase, l'élaboration d'un programme intégré comprenant des projets à mettre en oeuvre dans les pays de la sous-région.</p>

V. PLAN POUR L'EXECUTION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

97. L'exécution du programme intégré de la promotion industrielle nécessitera une série de mesures devant être prises par les pays de la sous-région et par les organisations coordonnées : ONUDI, OUA et CEA. Ces mesures sont définies ci-dessous. Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que l'élaboration du programme intégré est un processus continu. Aussi les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales de la sous-région sont-ils engagés à continuer de soumettre des propositions de projets en vue de leur inclusion ultérieure dans le programme.

Au niveau national

98. Le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national et par les mécanismes politiques et opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures comprennent :

- a) L'approbation officielle du programme et de ses projets par le gouvernement;
- b) L'incorporation des caractéristiques saillantes du programme sous-régional et de ses projets dans les plans nationaux de développement industriel, entraînant éventuellement la nécessité d'ajuster les plans nationaux de développement industriel;
- c) L'affectation des ressources humaines, financières et physiques requises pour exécuter les projets;
- d) Le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, compagnies, commissions) chargés du suivi y compris la définition du projet, les études de pré-investissement, la promotion de l'investissement, et les consultations relatives aux projets avec d'autres pays de la sous-région;
- e) En cas de nomination comme pays chefs de file, la présentation officielle du projet aux institutions financières comme la Banque africaine de développement (BAD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et la Banque mondiale;
- f) Sur la base de profils pour les projets promoteurs d'investissement, l'élaboration d'études détaillées de pré-investissement, assistée par l'ONUDI, la CEA, la BAD et les organisations locales compétentes de consultation industrielle;
- g) L'amélioration des capacités de la main-d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'identification, la préparation et l'exécution des projets.

Au niveau sous-régional

99. Toutes les activités aux niveaux national et sous-régional au cours de la préparation et de l'exécution des projets moteurs et d'appui identifiés doivent accélérer la réalisation des objectifs de la décennie. Les activités au niveau sous-régional comportent :

- a) L'approbation officielle du programme initial intégré de promotion industrielle par les organisations inter-gouvernementales de la sous-région telles que l'OADI et le Conseil des ministres des MULPOC basé à Tangiers et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement sous-régionaux;
- b) La création ou le renforcement de commissions inter-gouvernementales au niveau sous-régional (en harmonie avec les organisations inter-gouvernementales existantes) pour coordonner, contrôler et conseiller les gouvernements sur le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-secteur;
- c) Les dispositions devant être prises par les comités inter-gouvernementaux pour conseiller les gouvernements sur la préparation, l'exécution, la gestion et le contrôle des projets industriels multinationaux, y compris la définition :
 - (i) des grands principes régissant les rapports entre les parties et spécifiant les accords de coopération dans les domaines de la production industrielle, et le commerce des matières premières et produits industriels;
 - (ii) des politiques et mesures de soutien que les gouvernements concernés doivent suivre;
 - (iii) des principes et mesures opérationnels, dont les profits mutuels ou un traitement équitable;
 - (iv) des entreprises conjointes intéressant des secteurs tels que les sociétés multinationales installées dans les pays de la sous-région, ou dans des pays membres de la sous-région et d'autres sous-régions et régions, ou les sociétés publiques et autres entreprises;
 - (v) de la coproduction et la spécialisation, y compris la sous-traitance et la commercialisation comme étant un arrangement d'une importance particulière pour les industries mécaniques motrices;
 - (vi) de l'acquisition conjointe de la technologie et la mobilisation des ressources financières.
- d) Un accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte qui doit abriter chaque projet multinational moteur, ainsi que sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution de ces projets moteurs. Ceci inclurait un accord sur :
 - (i) L'approvisionnement en matières premières et en énergie nécessaires;
 - (ii) L'achat de produits intermédiaires et de produits finis;
 - (iii) Les souscriptions aux capital-actions dont la majorité doit être détenue par les pays africains;
 - (iv) La formation et la fourniture de main-d'oeuvre pour le projet;

- (v) La conduite de R et D liés au projet;
 - (vi) L'échange d'informations;
 - (vii) La gestion de l'entreprise;
 - (viii) La sous-traitance dans la mesure du possible.
- e) Assistance de la part des organisations inter-gouvernementales et des banques de développement installées dans la sous-région, dans la mobilisation des ressources financières et autres, y compris la promotion de l'investissement pour l'exécution des projets multinationaux moteurs;
- f) Renforcement et création des arrangements opérationnels tels que les sociétés ou entreprises multinationales liées aux sociétés nationales correspondantes pour l'exécution de projets spécifiques ou de groupe de projets. A cet effet, on doit noter que dans la création d'entreprises multinationales visant à établir des rapports économiques durables et efficaces, il pourrait être nécessaire pour chaque partenaire, en particulier les gouvernements, de partager les risques et les avantages des entreprises et de participer pleinement au processus de prise de décision au plus haut niveau de la question;
- g) Participation des Chambres africaines de commerce et d'industrie ou des fabricants et leurs associations, de même que les sociétés compétentes de consultants locaux, de façon à accroître leur participation et leur engagement au fur et à mesure que le projet avance.

Rôle des agences de coordination et des autres agences

100. La réussite de l'exécution et le fonctionnement économique des industries motrices nécessitent le développement des capacités humaines et technologiques, la mobilisation des ressources financières de même que la création ou le renforcement des capacités pour servir et accroître le processus d'industrialisation dans la sous-région. Les agences et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, en collaboration étroite avec l'OUA, la BAD et autres organisations africaines spécialisés (le CRAT, le CRACFT, l'UPAT, le Centre de développement de ressources minérales de l'Afrique Centrale et l'IDP, etc) peuvent contribuer à subvenir à ces besoins et aider ainsi à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

101. En grande partie, ces organisations fourniraient, sur demande, l'assistance technique dans les domaines suivants :

- a) La mise à jour du programme industriel sous-régional, la préparation des études de pré-investissement comprenant les profils des investissements sur les projets sélectionnés dans chaque sous-région, fournissant les informations sur des sujets comme la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics, la technologie, l'investissement, la main-d'oeuvre et la formation, le coût probable de la production, la rentabilité du projet et/ou du programme et le/ou les marchés potentiels;

- b) L'identification des domaines spécifiques et modes de coopération entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les moyens de R et D dans l'exécution du programme pour la Décennie;
- c) La création d'un comité sous-régional^{7/} pour revoir et mettre à jour le programme sous-régional intégré de promotion industrielle, contrôler son exécution et coordonner les activités des comités sous-sectoriels visés au paragraphe 99 (b);
- d) Le développement des capacités liées aux domaines suivants : planification industrielle; service de consultants en industrie; préparation de projets; achats de fourniture et soutien aux entrepreneurs et fabricants locaux, y compris la création d'associations liées aux programmes moteurs;
- e) L'organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans les sous-secteurs clefs spécifiques. Ceci devra inclure la consultation et des négociations entre :
 - (i) Les pays africains, intéressant à la fois les institutions financières de l'Etat et les agents locaux de production et de distribution;
 - (ii) Les Etats africains et les partenaires éventuels d'autres pays en développement par l'intermédiaire de la CEPD, intéressant les investisseurs potentiels de ces pays de même que les institutions financières;
 - (iii) Les Etats africains et les partenaires éventuels des pays industrialisés.

102 La fourniture d'une telle assistance nécessite une coordination étroite entre les différentes agences de la sous-région afin d'assurer une complète harmonisation des entreprises aussi bien des organisations des Nations Unies que de l'OUA au profit de la sous-région. L'OUA, la CEA et l'ONUDI doivent élaborer un système adéquat pour aider les pays à contrôler l'exécution de ce programme industriel intégré dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les Etats doivent fournir à ces organisations les informations sur les activités afin que des rapports d'activité puissent être soumis aux conférences des Ministres africains de l'industrie. Bien qu'on attende de ces pays qu'ils utilisent les voies économiques et diplomatiques dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI doit aider à travers son programme de promotion des investissements, y compris l'utilisation de ses services de promotion des investissements.

^{7/} Ce comité peut être celui proposé dans le cadre du Traité portant sur la création de la communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale en application des dispositions du Protocole IX.

ANNEXE 1

Critères pour la sélection de projets industriels
moteurs multinationaux, sous-régionaux

Pour qu'un projet soit qualifié de projet industriel moteur, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions du groupe II.

I. Conditions fondamentales

Le projet :

- a) Fournit les intrants dans les secteurs prioritaires sélectionnés dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- b) Fournit une intégration effective et des liens avec d'autres activités industrielles et économiques et les infrastructures de la sous-région;
- c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie) afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non-africains;
- d) Produit des biens intermédiaires pour la transformation ou la fabrication dans un nombre croissant d'industries créées ou prévues ou des biens d'ingénierie en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;
- e) Satisfait, tout d'abord directement ou indirectement les besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, ceux d'autres pays africains;
- f) Engage (i) les économies d'échelle, (ii) la technique complexe ou l'amélioration de la technique, (iii) des investissements importants et (iv) le ou les marchés, au-delà des pays de la sous-région pris individuellement;
- g) Offre un cadre de coopération, en particulier entre les pays africains dans les modalités d'approvisionnements/achats à long terme pour les matières premières, les produits intermédiaires et finis; la sous-traitance; le troc; les prises de participation, etc.;
- h) Contribue à réduire la grande dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.

II. Conditions supplémentaires

Le projet :

- a) Offre un ou des avantages relatifs sur un ou des projets semblables (existants ou potentiels) dans d'autres groupes de pays (africains ou non-africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaire;
- b) Complète le ou les projets connexes ou la ou les unités de production existantes dans la sous-région;
- c) Attire des devises grâce à l'exportation de ces produits, y compris l'amélioration des matières premières;
- d) Mène à la réadaptation et à la rationalisation des unités de production existantes;
- e) Remplace, si possible, les matériaux synthétiques par les matériaux naturels, en particulier ceux qui sont renouvelables.

